

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31.03.2022**

**1- Validation du procès-verbal de la séance du conseil
d'administration du 9 décembre 2021**

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du LaM du 9 décembre 2021 ci-joint au dossier.

Vote à la majorité simple.

Etablissement Public de Coopération Culturelle

LaM

**N° 2022-01-01 Validation du procès-verbal de la séance du
conseil d'administration du 9 décembre 2021**

Délibération n°2022-01-01 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 9 décembre 2021 joint en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 9 décembre 2021 joint en annexe

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Michel DELEPAUL

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration du LaM
du 9 décembre 2021

Membres du conseil d'administration :

Présents :

- Madame Evelyne-Dorothée ALLEMAND, personnalité qualifiée
- Monsieur Alain CAMBIEN, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Bernard CHEROT, Association l'Aracine
- Monsieur Vincent COURMONT, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Michel DELEPAUL, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Jérôme DESOMBRE, Association Masurel
- Madame Dominique FURNE, Ville de Villeneuve d'Ascq
- Madame Laetitia GASPAR, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Michel GAUTHIER, personnalité qualifiée
- Madame Violette MASSIET, Métropole Européenne de Lille
- Madame Charlotte MOREL, personnalité qualifiée
- Madame Stéphanie ROBIN, personnalité qualifiée
- Madame Sophie ROCHER, Métropole Européenne de Lille
- Madame Isabelle SEQUEIRA, personnalité qualifiée
- Monsieur Eric SKYRONKA, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Loïc WOLFCARIUS, Métropole Européenne de Lille

Excusés :

- Madame Florence BARISEAU, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Thierry BONTE, Métropole Européenne de Lille
- Madame Marie-Pierre BRESSON, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Gérard CAUDRON, Ville de Villeneuve d'Ascq
- Madame Bernadette CHEVILLION, Association L'Aracine
- Madame Françoise COHEN, personnalité qualifiée
- Madame Catherine DE ZEGHER, personnalité qualifiée
- Monsieur Christophe DESBONNET, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Jacques DUCROCQ, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Sébastien FITAMANT, Métropole Européenne de Lille
- Madame Marion GAUTIER, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Denis GIELEN, personnalité qualifiée
- Monsieur Georges-François LECLERC, Etat
- Monsieur Laurent LE BON, personnalité qualifiée
- Monsieur Peter MAENHOUT, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Didier MANIER, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Jérémie MASUREL, Association Masurel
- Monsieur Grégory MAVIAN, représentant du personnel du LaM
- Madame Hélène MOENECLAHEY, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Jacques PASTOUR, Métropole Européenne de Lille
- Madame Dominique PIERRE-RENARD, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Grégoire PRANGÉ, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Ivan RENAR, personnalité qualifiée

Invités :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Julie CHANTAL
- Madame Crisalyne GALLET

Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie SANCHEZ, Mairie de Villeneuve d'Ascq

Le LaM :

- Monsieur Sébastien DELOT, Directeur-conservateur
- Madame Clémence GUERINEL, Assistante au secrétariat général
- Madame Justine LALAU, Responsable juridique et sociale
- Madame Laure ROLLAND, Secrétaire Générale

Michel Delepaul : Merci d'avoir pris sur votre temps pour être connectés ce matin. Bienvenue à toutes et à tous. Nous reprenons des anciennes habitudes qu'on aurait préféré ne pas voir reparaitre avec ce Conseil d'administration que nous sommes contraints d'organiser en distanciel. Mais ce sont les aléas et nous nous adaptons. Nous allons commencer par la présentation des personnalités qualifiées.

Laure Rolland : Pardon Monsieur le Président, mais nous devons d'abord vérifier les présences.

Michel Delepaul : Ah oui Laure, tout à fait. On est un peu perturbés avec ce retour au distanciel. Donc avant de commencer, je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence en cliquant sur le sondage qui devrait s'afficher sur votre écran, en haut à droite.

POINTS NON SOUMIS AU VOTE

1. Présentation des personnalités qualifiées par Michel Delepaul

Michel Delepaul : Je vous remercie, le compte est bon. Nous débutons ce Conseil d'administration par un point de présentation des personnalités qualifiées nouvellement renouvelées ou nommées. Ce point n'est pas soumis au vote, c'est un point d'information. Tout d'abord, vous dire que le mandat des représentants des associations Masurel et L'Aracine a été renouvelé à l'identique. Ces mandats prenaient fin le 9 octobre dernier. Ainsi, Bernard Chérot et Bernadette Chevillion ont été désignés représentants de l'association L'Aracine, Jérôme Desombre et Jérémie Masurel représentants de l'association Masurel. Il nous a également fallu désigner quatre personnalités qualifiées et leurs suppléants. D'un commun accord, la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Métropole Européenne de Lille et l'État ont renouvelé les mandats de Monsieur Ivan Renar – je ne vais pas revenir sur son *curriculum vitae*, ça pourrait prendre la journée ! -, Madame Stéphanie Robin, administratrice du Fresnoy, Monsieur Denis Gielen, directeur du MAC's Grand Hornu à Bruxelles, Madame Catherine De Zegher, commissaire d'expositions, Madame Evelyne-Dorothee Allemand, conservatrice en chef honoraire, Madame François Cohen, directrice de l'Institut du monde arabe de Tourcoing et Madame Isabelle Sequeira, directrice du MSC Arts et NGO management à l'EDHEC Business School de Lille. Nous sommes ravis d'accueillir un nouveau membre, Madame Charlotte Morel, suppléante de Monsieur Gielen. Elle est la directrice des arts visuels du Pôle Culture de la ville de Lille depuis 2016. Le mandat de ces personnalités qualifiées membres du conseil d'administration du LaM a démarré le 10 octobre 2021 pour une durée de trois ans renouvelable. Je ne vais pas les présenter davantage, peut-être certains souhaiteraient le faire eux-mêmes ? Il va sans dire que toutes ces personnalités ont un parcours riche et une véritable expertise.

En raison d'importants problèmes de réseau internet, le partage des documents de présentation ainsi que le lancement des sondages pour les votes ont été très difficiles. Plusieurs interventions ont été faites par des participants au cours de la séance. Elles sont reprises de manière collective dans cet encadré : Sophie Rocher, Jérôme Desombre pour les décomptes de votes, Laure Rolland pour le partage des documents et le lancement des sondages en représentant Clémence Guérinel en tant que secrétaire de séance.... En outre

des changements de bureau ont dû être faits pour éviter les problèmes de son liés à la faiblesse du réseau, concernant Sébastien Delot et Jeanne-Bathilde Lacourt.

Les échanges sur ces aspects ne sont pas repris dans ce procès-verbal, afin de ne pas l'alourdir inutilement.

POINTS SOUMIS AU VOTE

Gouvernance de l'EPCC :

2. Validation du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration

Michel Delepaul : Nous pouvons débiter avec les points soumis au vote. Le deuxième point à l'ordre du jour est classique, c'est la validation du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration. Y-a-t'il des demandes de prises de parole ? Nous pouvons passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021 ; celle-ci est adoptée à la majorité.

Point financier :

3. Décision modificative n°2

Michel Delepaul : Nous passons à la présentation de la décision modificative n°2. Pour ce point, je vais laisser la parole à Laure. Merci.

Laure Rolland : Merci Michel. La décision modificative n°2 est une décision budgétaire traditionnelle de fin d'année, purement technique, que connaissent bien les membres du Conseil d'administration. Pour cette fin 2021, elle est un peu plus variée que d'habitude, puisqu'elle ne concerne pas seulement l'actualisation des amortissements, mais aussi des fluctuations de change, ainsi que la prise en compte d'une annulation de recettes. L'actualisation des amortissements correspond à une opération d'ordre budgétaire d'un montant de 100 000 €, en fonctionnement comme en investissement. Il s'agit d'un abondement de la somme allouée aux dotations aux amortissements et de la recette correspondante, compensées par des opérations de virement entre sections afin d'assurer l'équilibre budgétaire au sein de chacune d'entre elles, ce qui a un impact neutre budgétairement.

Par ailleurs, lors du changement de fondé de pouvoir de l'Agent comptable, un titre a été émis une seconde fois pour un montant de 12 000 € concernant un échange marchandise. Il convient de l'annuler. Ce montant est financé à partir de crédits restant disponibles sur des projets achevés, notamment l'Eté au LaM. Enfin, l'exposition Paul Klee implique de nombreux partenaires en Suisse, si bien que les paiements sont soumis aux fluctuations monétaires ; il est proposé d'abonder les comptes concernés, en dépenses et en recettes, pour un même montant de 2 000 €. N'hésitez pas si vous avez des questions.

Michel Delepaul : Merci Laure. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Apparemment non. Nous pouvons passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la décision modificative n°2 ; celle-ci est adoptée à la majorité.

4. Sortie des éléments de l'inventaire et de l'actif

Michel Delepaul : Quatrième point de ce Conseil d'administration, la sortie d'éléments de l'inventaire et de l'actif. Le LaM a procédé, comme régulièrement, à un état des lieux de son actif. Lors de l'inventaire de 2021, il est apparu que de nombreux biens acquis entre 1991 et 2016 étaient arrivés à obsolescence, donc à réformer, et totalement amortis). En outre, un vélo de service a été volé. Cette opération de remise représente un montant brut total de 192 602,96 € d'investissement et son incidence budgétaire est de 1 352,07 €.

Laure Rolland : Je n'ai rien à ajouter, Monsieur Delepaul a tout dit. Les tableaux joints à la note de présentation listent dans le détail les biens concernés. Cela représente un travail important de la part de l'administration et de l'agence comptable, mais qui permet de présenter un état propre de la situation.

Michel Delepaul : Oui, c'est un gros travail nécessaire en effet. Je ne sais pas s'il y a des questions à ce sujet ? Nous pouvons passer au vote dans ce cas.

Michel Delepaul soumet au vote la sortie des éléments de l'inventaire et de l'actif ; celle-ci est adoptée à la majorité.

5. Budget primitif 2022

Michel Delepaul : Nous allons maintenant aborder le budget primitif 2022. Il reste dans la droite ligne du débat d'orientation budgétaire de notre précédent Conseil d'administration. Le budget s'élève à 7 450 000 € en fonctionnement et 170 000€ en investissement. Je laisse la parole à Laure qui va vous le présenter plus en détail.

Laure Rolland : Merci Monsieur le Président. En effet, ce budget s'établit à 7 450 000 € en fonctionnement, une progression de 1,5% par rapport à 2021, et de 170 000 € en investissement, en diminution de 15%. Ces évolutions sont dues aux changements de contexte entre 2021, année de sortie progressive de la crise sanitaire, et 2022, année de préparation du 40^{ème} anniversaire. Ce budget reste prudent puisque le retour du public n'est pas total en cette période de covid.

Le montant et la répartition analytique sont les mêmes que celles présentées lors du débat d'orientation budgétaire, en recettes comme en dépenses. Je rappelle un point important, qui est que les subventions d'exploitation comprennent la subvention préparatoire au 40^{ème} anniversaire versée par la MEL à hauteur de 200 000 € au titre de 2022, ainsi que celle attribuée en fin d'année 2020 pour le même montant et ré-ouverte au titre du budget 2022,

puisqu'elle n'a pas été mobilisée en 2020. En dépenses, vous trouverez le détail de l'utilisation des crédits, par projets et par service, dans la note de présentation. Ce sont les dépenses de programmation artistique et culturelle qui connaissent la plus forte progression, de 13% par rapport à 2021, pour atteindre 1 270 000 €. Cela est lié à la concentration des projets, comprenant certains qui ont été décalés en raison de la pandémie, d'une part et à la préparation des événements du 40^{ème} anniversaire d'autre part.

Il y a un autre point très important du budget primitif, qui est celui de la masse salariale et d'une évolution notable pour le musée. Car les partenaires sociaux de la branche dont fait partie le musée ont procédé à une rénovation globale du système de classification et de rémunération. Ainsi, nous sommes dans l'obligation de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2022, la politique salariale du musée concernant notamment la classification et la rémunération. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les salaires seront désormais réévalués à chaque négociation de la revalorisation par les partenaires sociaux des deux points d'indice à la base du calcul des rémunérations.

On est en train de refondre complètement les classifications de l'ensemble du personnel du musée, avec le service administratif, afin de respecter ces nouvelles règles. Je voulais vous alerter sur ce point car on ne connaît pas totalement les implications financières et que nous aurons sans doute à en reparler lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

En investissement, le budget est de 170 000 €, en réduction de 30 000 € au stade du budget primitif entre 2021 et 2022, puisque nous sommes dix ans après la réouverture, ce qui implique que des matériels acquis pour la réouverture arrivent au terme de leur durée d'amortissement en 2021. On va donc se concentrer principalement sur des dépenses incontournables, par exemple afin de répondre aux demandes de l'inspection du travail, en matière d'acoustique, d'éclairage des réserves et des bureaux, vestiaires, salle de pause, etc.

Je reste bien sûr disponible si vous avez des questions.

Michel Delepaul : Merci Laure pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Non ? En l'absence de question je sou mets ce point au vote.

Michel Delepaul soumet au vote le budget primitif 2022 ; celui-ci est adopté à la majorité.

6. Mise en place d'une indemnité liée au télétravail

Michel Delepaul : Le point suivant est tout à fait d'actualité dans le contexte sanitaire que nous traversons et qui ne semble pas, malheureusement, s'améliorer. Vous le savez, la situation sanitaire a contraint et contraint toujours les établissements à organiser le temps de travail différemment, notamment avec la mise en place du télétravail. Puisque le télétravail se développe, il est proposé au conseil d'administration de verser aux salariés concernés une indemnité forfaitaire annuelle. Son plafond correspond à celui versé aux agents de la MEL, à savoir 80 euros pour 96 jours de télétravail au total. Je laisse Laure vous présenter cette délibération.

Laure Rolland : Merci Michel. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Simplement dire que cette indemnité est proratisée en fonction du nombre de jours de télétravail effectifs sur une année, à partir du plafond fixé. Et que concrètement, ces jours seront calculés à partir du logiciel de gestion du temps du musée, Fastilog, sur lequel chacun saisira les jours pendant lesquels il aura télétravaillé.

Michel Delepaul : Merci beaucoup Laure. Je ne pense pas que ce point soulève une quelconque difficulté. Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la création d'une indemnité télétravail ; celle-ci est adoptée à la majorité.

Activités et gestion de l'EPCC :

7. Validation des propositions d'acquisitions d'œuvres d'art

Michel Delepaul : Comme régulièrement en conseil d'administration, Sébastien va nous présenter les propositions d'acquisitions d'œuvres d'art.

Sébastien Delot : Merci Michel. Je vais tâcher d'être rapide compte-tenu des nombreux soucis techniques que nous rencontrons. J'espère que vous voyez apparaître à l'écran la présentation des différentes œuvres d'art que nous vous proposons de faire entrer dans la collection du musée. D'abord, il s'agit d'acquérir 35 œuvres de la collection du Docteur Bonnafé, œuvres en dépôt au musée depuis 1997. Des propositions de dons ensuite, comme ce dessin d'Henri Laurens, cette peinture de Mahjoub Ben Bella, peintre d'origine algérienne. Cette maquette de Jean-Baptiste Gouriou, un ensemble de cahiers et de dessins d'Henri Chauvin, deux peintures de Slavko Kopac, le Spoutnik d'André Robillard et Alexis Forestier déjà au musée, des dessins de René Moreu et de Lucile Notin-Bourdeau. Aussi, ce polaroid de Lucas Samara tout à fait caractéristique de son travail avec en son centre un grand cri, enfin un ensemble d'objets donné par Joana Hadjithomas et Khalil Joreige, artistes que nous connaissons bien au LaM.

Charlotte Morel : Tout d'abord, je voulais sincèrement vous remercier de m'accueillir au sein du Conseil d'administration du LaM qui est une des plus belles institutions de la région avec une programmation de grande qualité. J'avais une question concernant les acquisitions : comment sont montés les projets d'acquisition ? Etes-vous directement sollicités par exemple par des ayants-droits ou est ce que vous vous êtes-vous-même à l'origine des acquisitions ?

Sébastien Delot : Les deux cas de figure existent. Nous sommes parfois sollicités par des ayants-droits mais le plus souvent ce sont nos relations de longue durée avec les artistes et les galeries qui nous permettent d'identifier des œuvres à acquérir. Nous avons aussi des relations privilégiées avec des artistes qui nous permettent d'associer des acquisitions à titre onéreux et des dons. Cela nous permet de constituer des ensembles plus intéressants. C'est un travail de longue haleine dans tous les cas.

Michel Delepaul : Merci beaucoup pour cette présentation des propositions d'acquisition. S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, je propose de procéder au vote.

Michel Delepaul soumet au vote les propositions d'acquisitions d'œuvres d'art ; celles-ci sont adoptées à la majorité.

8. Modification du tableau des emplois permanents

Michel Delepaul : Nous passons désormais à la proposition de modification du tableau des emplois permanents. Je laisse Laure vous présenter ce point.

Laure Rolland : La modification du tableau des emplois est un sujet fréquent au sein du Conseil d'administration car nous devons nous adapter en continu à nos besoins, dans les contraintes qui nous sont données. Avant de présenter la délibération, et puisque cela concerne l'équipe, je voulais vous annoncer le départ de Véronique Petitjean, responsable du développement, après 12 ans passés au LaM, pour le Louvre Lens. Je sais que beaucoup d'entre vous ont travaillé avec elle et ont pu l'apprécier. Nous sommes aussi tristes de son départ mais lui souhaitons le meilleur dans la suite de sa vie professionnelle.

Je reviens maintenant vers la présentation du tableau des emplois. Le responsable du service bâtiment et sécurité est parti du musée en octobre 2019 pour raisons de santé et a mis fin à son détachement cet été. Un recrutement a alors été organisé pour pouvoir remplacer son poste en CDI. Cette démarche n'a pas abouti en raison de l'inadéquation entre le niveau de responsabilité et d'expertise métier souhaités d'une part et les possibilités du marché de l'emploi, actuellement très tendu s'agissant des métiers techniques, d'autre part. Par conséquent, nous vous proposons de modifier la liste des emplois en prévoyant deux responsables, l'un pour le bâtiment et l'autre pour la sécurité et l'hygiène.

Michel Delepaul : Merci Laure. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la modification du tableau des emplois permanents ; celle-ci est adoptée à la majorité.

9. Autorisation de participation à des groupements de commande

Michel Delepaul : Pour le point suivant, il s'agit d'autoriser le musée à participer à des groupements de commande. Je vais laisser la parole à Justine Lalau pour présenter ce point rapide.

Justine Lalau : Il s'agit de demander l'autorisation de participation du LaM à trois groupements de commande : le marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel (UGAP), le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité (UGAP) et le marché d'entretien des appareils élévateurs (MEL).

Michel Delepaul : S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la participation à des groupements de commande ; celle-ci est adoptée à la majorité.

10. Modification de la grille tarifaire

Michel Delepaul : Enfin, le dernier point soumis au vote de cette séance. Un point rapide présenté par Laure s'agissant de la création d'un tarif.

Laure Rolland : Il s'agit aussi d'un point régulier de notre conseil d'administration, puisque nous devons actualiser nos tarifs en fonction de nos projets, je le dis surtout pour les nouveaux arrivants parmi les membres. Dans le cadre de l'exposition *Les secrets de Modigliani*, actuellement en salle, un catalogue est édité. Le tarif de ce catalogue est de 33,18€ HT, soit 35€ TTC.

Michel Delepaul : C'est un point tout à fait anecdotique mais nous devons en passer par-là, conformément à nos statuts. Je vous remercie.

Michel Delepaul soumet au vote la modification de la grille tarifaire du LaM ; celle-ci est adoptée à la majorité.

POINTS NON SOUMIS AU VOTE

11. Point d'information sur le Projet Scientifique et culturel

Michel Delepaul : Nous abordons maintenant les points non soumis au vote. Et c'est Jeanne-Bathilde Lacourt qui va nous présenter le point d'information sur le Projet scientifique et culturel. Je t'en prie Jeanne, merci.

Jeanne-Bathilde Lacourt : Bonjour à toutes et tous. Vous le savez, le dernier PSC a été rédigé en 2001 et a été suivi d'un projet fédérateur en 2016. La rédaction d'un nouveau PSC, dit « initial », a donc été engagée à la rentrée 2020. Il est piloté par un groupe de travail constitué de cinq personnes représentant le secrétariat général, la conservation et la communication. A ce jour, la partie bilan du PSC est quasiment terminée. Elle comporte trois parties dont vous avez le plan sous les yeux et est le fruit d'un travail collaboratif des différents services du musée à partir d'une trame établie par le groupe de travail PSC. Ce bilan a été partagé aux équipes et nous attendons sa validation par Cédric Magniez, conseiller musées de la DRAC. De ce bilan est ressorti un diagnostic reprenant les points forts et axes d'amélioration du musée. Fin juin, ce diagnostic a été retravaillé par les équipes lors de 5 ateliers interservices dont les thématiques étaient : un musée vivant, un musée engagé, un musée identifié, un musée sans frontière et un musée exigeant. La mobilisation des collaborateurs était forte et nous avons pu constater l'enthousiasme des équipes pour le projet et leur volonté de s'impliquer. C'est aujourd'hui sur la base du bilan et du diagnostic que l'équipe PSC aborde la partie « projet » et organise la seconde phase d'ateliers dont les thématiques sont cette fois les publics, le parc, la programmation et la collection. Le but de ces ateliers débutés le 25 novembre dernier est de faire émerger des projets concrets avec une mise en œuvre à plus ou moins longue échéance. Ce travail est en cours et se clôturera d'ici la fin de la semaine. N'hésitez pas s'il y a des questions.

Charlotte Morel : Merci pour cette présentation. Je trouve les projets de PSC particulièrement intéressants pour connaître les musées. J'avais juste une petite question : avez-vous prévu de faire des ateliers participatifs avec le public dans le cadre de ce travail ?

Jeanne-Bathilde Lacourt : C'est vrai que c'est un aspect important du travail. Nous avons pris en compte les questionnaires et livres d'or dans la rédaction du bilan.

Sébastien Delot : Et je me permets d'ajouter que nous réfléchissons à l'opportunité d'organiser des focus-groups auprès du public sur certains sujets, par exemple celui de la signalétique.

12. Point sur les marchés passés depuis la dernière séance

Michel Delepaul : Je passe la parole à Justine pour présenter ce point habituel.

Justine Lalau : oui il s'agit de vous indiquer que depuis la précédente séance, nous avons conclu un marché subséquent de montage, d'installation, de démontage, d'emballage et rangement en réserve des œuvres de l'exposition *Planètes Brutes*.

Michel Delepaul : Et ce marché a été conclu avec la société Corégie pour un montant de plus de 25000 € HT.

Bon et bien je crois que nous pouvons clôturer ici notre séance du Conseil d'administration. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence et votre patience. Les conditions techniques n'étaient pas réunies mais nous avons malgré tout réussi à mener à bien cette séance et je vous en remercie vivement. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Sébastien Delot : Oui un grand merci à toutes et tous pour votre patience durant cette séance pour le moins complexe ! De très belles fêtes de fin d'année. À bientôt.

Michel DELEPAUL,

Président du Conseil d'administration du LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

Lall

N° 2022-01-02 - Vote du compte financier 2021

Délibération n°2022-01-02 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCC « Lall »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2005-723 du 22 juin 2005, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2022-1172 du 11 septembre 2022 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Ve le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2013, portant création de l'EPCC Lall,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC Lall souhaite procéder au vote du compte financier de 2021,

Ve la proposition de compte financier jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier de 2021.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'approuver le compte financier de 2021.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Michel DELEPAUL



PREFECTURE DU NORD
06 AVR. 2022
ARRIVEE

Agence Comptable du Lam

Date d'édition : 07/08/2022



N° de SIRET : 200 031 797 00018

**LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT –
EPCC LAM**

COMPTE FINANCIER 2021

PRESENTE A

La Chambre Régionale des Comptes

PAR LE COMPTABLE

Mme Mélanie GIVERS

AYANT EXERCE AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2021 au 01/02/2022

LAM – LILLE METROPOLITAIN MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

SITUATION PATRIMONIALE

Cadre 7 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2021)	Amortissements et provisions (\$ millions) (2021)	Montant net (2021)	Net (2021)
47 - AUTRES CHARGES DÉPLACÉES RESPONSABILITÉS	69 171,00	0,00	69 171,00	7 060,97
48 - VALEURS MOBILIÈRES EN PLACEMENT FINANCIER	0,00	0,00	0,00	0,00
49 - DÉPENSES EN COURS	3 597 099,00	0,00	3 597 099,00	\$ 120 344,31
CHARGES CONSTITUÉES EN AVANCE	3 865 834,00	0,00	3 865 834,00	\$ 230 603,97
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL-CORRIGÉ	7 745 004,00	2 870 134,00	\$ 195 640,00	\$ 440 900,00

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Lib-86	Exercices 2021	Exercices 2020
	CONSOUMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		
604	ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	239 879,79	999 046,19
605	ACHAT DE MATIERES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	34 456,72	39 015,57
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET SOUMINI	304 773,30	304 681,41
607	ACHATS DE MARCHANDISSES	0,00	0,00
608	FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT	0,00	0,00
609	<i>Revenus et rabais sur achat de marchandises</i>	0,00	0,00
611	FOUS- TRAITANCE GENERALE	0,00	0,00
612	CREDIT BAIL	0,00	0,00
613	LOCATIONS	423 240,86	-406 099,44
614	CHARGES LOCATIVES & DE COPROF.	0,00	0,00
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS	124 479,71	158 971,62
616	PREMIES D'ASSURANCE	58 773,75	48 081,43
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	0,00
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	78 177,69	111 167,32
619	RABAIS REMISES RESTOURNES SUR SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
621	PERSONNEL EXT. A L'ENTREPRISE	8 476,59	3 202,59
622	RENTA, D'INTERM. & HONORAIRES	104 111,20	115 420,40
623	FUR, FORMALIONS ET BEL. FOR.	995 022,75	241 981,42
624	TRANSPORT BIENS & COLL. PERA.	343 944,23	200 092,58
625	DEPLACEMENTS, MESSIERS & RECEPTIONS	45 412,34	45 047,83
626	FRAIS POSTAUX & FRAIS TELECOM.	21 075,59	61 049,18
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	986,74	771,14
628	AUTRES SERVICES EXC. DIVERS	1 003 519,77	1 281 803,82
629	RABAIS REMISES RESTOURNES SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
	TOTAL 1	4 138 047,40	4 280 581,71
	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
631-633	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS	344 201,00	150 477,09
635-637	AUTRES IMPOTS, TAXES	0,00	0,00
	TOTAL 2	144 201,00	150 477,09
	CHARGES DE PERSONNEL		
641	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT	1 977 009,60	1 316 997,63

Cadrans 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2021	Exercice 2020
701	PRODUITS D'EXPLOITATION		
706	VENTES DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
707	PRESTATIONS DE SERVICES	394 665,78	429 662,04
708	VENTE DE PRODUITS	10 263,43	16 251,46
710	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	186 492,33	148 976,16
713	STOCKS DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
	TOTAL 1	591 421,54	594 889,66
741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
742	LOCAL CONTRIBUTION	5 987 803,89	5 987 802,04
743	VILLENNUEV D'ASQ CONTRIBUTION	60 600,00	60 600,00
744	SUBVENTIONS SUR PROJETS	231 760,00	242 269,00
	TOTAL 2	6 279 163,89	6 290 671,04
751	PRODUITS SPÉCIAUX		
757	RESERVANCES POUR BREVETS	0,00	0,00
758	REDEVANCE DU RESTAURANT	16 867,79	32 482,84
759	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	16 307,00	14 384,10
	PRODUITS FINANCIERS		
762	PRODUITS AUTRES BAOB.FINANCIERS	0,00	0,00
764	REVENUS VALEURS MOB. DE PLACEMENT	0,00	0,00
766	GAINS DE CHANGE	1 434,36	13,76
767	PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILISÉES	0,00	0,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
	TOTAL 4	14 611,15	46 779,70
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771-778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	283 608,14	74 679,46
773	ANNULATION DE MANDATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	367,24
775	PROD. EXCEPT. CESS. ET RÈGLEMENTS D'ACTIF	0,00	0,00
776	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	0,00	0,00
777	QUOTIS-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	TOTAL 5	283 608,14	75 046,74
781	REPRISE SUR CHARGES D'EXPLOITATION		
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION	0,00	0,00

EXECUTION BUDGETAIRE

LAM - LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT - ERCC LAM

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	76 558,17	0	92 011,57		168 569,74
Fonctionnement	-187 034,63	0	304 508,43		117 473,80
TOTAL	-110 476,46	0	396 520,00		286 043,54

TABLAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREVE

EMPLOIS	RESSOURCES	
EXPENSES D'AMORTISSEMENT	CAPACITE D'AMORTISSEMENT	201 200,00
14 - GAIN EN TERRE	11 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	
15 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	12 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	12 200,00
16 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	13 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	200 000,00
17 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	14 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	
18 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	15 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	
19 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	16 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	
20 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	17 - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	
TOTAL DES EMPLOIS (1)	TOTAL DES RESSOURCES (2)	201 200,00
DIFFERENCE au FOND DE MANOEUVRE (3)	PRELEVEMENT sur FOND DE MANOEUVRE (3)	
= (1) - (2)	= (2) - (1)	

CALCUL DE LA CAPACITE D'AMORTISSEMENT

Méthode préconisée de l'article 2044	201 200,00
A. DEPENSES D'AMORTISSEMENT ET PRELEVEMENT	
QUOTE PARTI DES DEPENSES D'AMORTISSEMENT	
PRELEVEMENT SUR FOND DE MANOEUVRE	
CAPACITE D'AMORTISSEMENT	201 200,00
TOTAL	201 200,00

Cadre 3 - Développement des recettes budgétaires

Exercice : 2021

Budget : A - BCC LAM

	1	Recettes					Dépenses					10
		2	3	4	5	6	7	8	9	11		
Titulaires et titulaires des catégories supérieures et géométriques	Montants fixés des autres recettes	Des recettes par prestations, contributions	Amortissements des biens de recettes	Excédents	Montants net des recettes	Prévisions courantes des dépenses	Prévisions des dépenses budgétaires	Prévisions extrabudgétaires	Plus-values	Autres valeurs	Total	
005 REVENUS DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE DU	18 371,26		203,64		18 167,62	0,00			18 167,62		18 167,62	
7005	291 294,54		188,89		291 105,65	185 800,00			0,00		317 294,44	
74 SUBVENTION INVESTISSEMENT	6 498 798,00		228 820,00		6 269 978,00	6 269 978,00			0,00		6 269 978,00	
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	45 548,96		12 046,30		33 502,66	47 944,00			0,00		4 388,21	
76 PRODUITS FINANCIERS	1 424,36		0,00		1 424,36	2 894,00			0,00		289,64	
77 PRODUITS DIVERSES	269 823,16		0,00		269 823,16	180 000,00			0,00		0,00	
791 TRANSPORTS LOCALS	0,00		0,00		0,00	180 000,00			0,00		180 000,00	
792 TRANSPORTS LOCALS	7 489 872,40		283 814,00		7 206 058,40	7 489 872,40			0,00		237 236,20	
8 Investissement recettes locales	0,00		0,00		0,00	1 630 125,20			0,00		1 630 125,20	
2005 RECETTES DE PRELEVEMENTS	0,00		0,00		0,00	1 649 125,20			0,00		1 649 125,20	
4 Prévisions des recettes d'impôts	0,00		0,00		0,00	6 478 125,20			0,00		6 478 125,20	
Section d'investissement	7 429 823,42		212 314,24		7 217 509,18	300 000,00			0,00		7 149,18	
000 OPERATIONS DIVERSES	392 079,63		0,00		392 079,63	123 659,20			0,00		123 659,20	
1001 OPERATIONS DE REVOLUTAI	0,00		0,00		0,00	423 853,70			0,00		423 853,70	
2 Investissement recettes d'ordres	392 079,63		0,00		392 079,63	423 853,70			0,00		423 853,70	
Section d'investissement	294 298,42		0,00		294 298,42	0,00			0,00		0,00	
TOTAL DU BUDGET	7 721 863,66		823 576,94		7 298 286,72	8 691 313,90			201 714,60		1 479 146,86	

COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND-LIVRE**

Budget : A EXERCICE

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			BOLDRES	
		États d'exercice	Opérations	Total	États d'exercice	Opérations	Total	DEBIT	CREDIT
1001	COMPTES PERSONNELS DIVERSES	3 487 384,15	200 070,04	3 687 454,19	3 277 296,33	203 064,01	3 480 360,34	3 480 360,34	2 199 094,00
20	TRAVAIL D'INTERCOMPTABILISATION	464 956,15	13 207,04	478 163,19			478 163,19		
205	TRAVAIL EN RECHERCHE SCIENTIFIQUE	13 700,07		13 700,07			13 700,07		
201	TRAVAIL D'ÉTUDES	13 700,07		13 700,07			13 700,07		
210	CONCEPTIONS ÉTUDES ÉTUDES	469 157,09	13 204,04	482 361,13			482 361,13		
2103	CONCEPTIONS ÉTUDES ÉTUDES	431 753,28	13 204,04	444 957,32			444 957,32		
41	TRAVAIL D'INTERCOMPTABILISATION	3 220 264,09	189 866,09	3 410 130,18			3 410 130,18		
204	Contrat de maîtrise (voir Compt.	146 899,10		146 899,10			146 899,10		
1246	Construction sur sol (voir INSTALLATIONS GÉNÉRALES, ACCÈS, ÉQUIPEMENTS, AMÉNAGEMENTS)	146 899,10		146 899,10			146 899,10		
215	TRAVAIL D'ACTIVATION DES TERRAINS	209 463,09	39 378,00	248 841,09			248 841,09		
2121	INSTALLATIONS COMPLÈTES SPÉCIALES	9 200,00		9 200,00			9 200,00		
9194	MATÉRIEL D'INSTALLATION	905 873,09	16 271,79	922 144,88			922 144,88		
2155	OUTILLAGES INDIVIDUELS	13 024,07	1 000,04	14 024,11			14 024,11		
2157	Agencement et équipement des matériels et outillages spécifiques	1 941,29		1 941,29			1 941,29		
618	AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS COURT	3 618 300,13	149 576,48	3 767 876,61			3 767 876,61		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A FOC LeM

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBIT			CREDIT			BOLDES	
		États d'entrée	Op. marches	Total	États d'entrée	Op. marches	Total	DEBIT	CREDIT
26167	Amortissements Agencements et aménagement de chantier et autres bâtiments				1 477,27		1 477,27		1 477,27
26174	DEMOULINAGE, GROSSE A&A PMI				535 341,43		431 181,98		441 181,98
26182	IMPRES. MATERIEL DE TRANSPORT				94 800,00		24 822,48		24 800,00
26189	AMORT. MATRIEL INSTRUMENTATION				229 296,53		263 290,38		263 290,38
26194	AMORTISSEMENTS MOBILIER				726 775,59		817 622,66		817 521,66
26199	AMORTISSEMENTS APPAREILS TELECOMMUNICATION				221 294,19		228 750,00		228 750,00

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Mont d'ouverture	Op opérations	Total	Mont d'entrées	Op opérations	Total	DEBIT	CREDIT
44	STOCKS ET SUBV	24 679,00	193 894,29	328 573,27	28 000,00	207 124,27	228 653,26	18 000,00	20 453,27
4451	Provisions à la clôture. Impôt sur le revenu		90 284,04	90 284,04	0 153,00	90 045,00	100 219,00		0 200,00
445	TVA	15 479,00	20 246,29	187 005,07	21 772,00	91 075,28	114 205,04	50 000,00	21 201,45
4452	TVA récupérables déductibles				200,00		200,00		200,00
4455	TVA A DÉCLARER		1 402,00	1 402,00		1 402,00	1 402,00		
4456	TVA INDÉDUCTIBLES	17 200,00	44 000,00	61 200,00	4 200,00	48 000,00	48 000,00	22 000,00	
4456	TVA DÉDUCTIBLES ET REVERSÉES	17 210,00	21 400,00	36 610,00		36 610,00	36 610,00	0 000,00	
4457	CREDIT DE TVA A REMPLIR		20 200,00	20 200,00	4 200,00	7 357,00	11 000,00	11 000,00	
4457	TVA COLLECTIVE		42 000,00	60 000,00	15 000,00	20 143,20	44 700,00		1 200,00
4458	TVA SUR FACTURES NON REVERSÉES	1 400,00		1 400,00	2 400,00	66 670,00	69 270,00	0 400,00	68 270,00
44581	TVA SUR FACTURES NON REVERSÉES				2 400,00		2 400,00		2 400,00
44582	TVA SUR REVERSÉS A REMPLIR	1 400,00		1 400,00				1 000,00	
44583	Avances sur la clôture d'attente à régulariser								16 000,00
447	AUTRES IMPOTS ET TAXES	0 270,00		0 270,00		11 441,00	11 441,00		2 000,00
448	AUTRES IMPOTS ET TAXES	0 270,00		0 270,00		11 000,00	11 000,00		2 000,00
44	DEBITES ET CREDITES DIVERSES	0 000,00	10 770,00	10 770,00	0 400,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
446	EXERCICE DE VERIFICATION	0 000,00	0 000,00	0 000,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget: A EPIC LaM

Exercice: 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
		Balance d'ouverture	Op. exercice	Total	Balance d'ouverture	Op. exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Totaux-Charges	COMPTES PRELEVEMENTS	3 429 044,01	7 263 044,05	10 212 088,06		6 617 940,00	3 604 048,06		
61	TRIBUTIONS	2 389 209,01	9 688 143,24	9 971 079,28		8 204 979,47	2 207 024,78		
62	CHARGES A L'ACTIF	1 039,74	39 695,49	57 284,15		34 534,99	2 674,94		
6412	CHARGES FINANCIERES A L'ACTIF	1 039,74	35 695,49	57 284,15		34 534,98	2 504,54		
615	TROIS	1 390 263,27	7 024 203,79	9 274 258,96		6 190 370,82	3 084 022,24		
69	CHARGE	697,28		697,28			697,28		
631	CHARGE	697,28		697,28			697,28		
64	TRICOMPTES CHARGES AUX DEBITES	7 099,49		7 099,49			7 099,49		
643	TRICOMPTES CHARGES	7 099,49		7 099,49			7 099,49		
6411	TRICOMPTES CHARGES	2 099,00		2 099,00			2 099,00		
6412	TRICOMPTES CHARGES	5 000,49		5 000,49			5 000,49		
69	VARIATIONS D'INTRINSEQUE		202 204,41	202 204,41		202 204,41			
209	Opérations de plus-values		202 204,41	202 204,41		202 204,41			

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC L&M

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Millions d'euros	Dy euros	Total	Millions d'euros	Dy euros	Total	DEBIT	CREDIT
618	MANTENANCE		20 440,20	20 440,20		21 800,20	21 800,20		
615	PRELÈVEMENTS		20 770,70	20 770,70		20 770,70	20 770,70		
644	TRIBUTS DIVERSES		21 027,20	21 027,20		21 027,20	21 027,20		
304	ARRIVANCES ORDINAIRES TRIMASSE CONSTRUCTION		37 740,90	37 740,90		37 740,90	37 740,90		
418	DIVERS		70 177,04	70 177,04		70 177,04	70 177,04		
61	AUTRES PRELEVEMENTS DIVERS		1 940 000,00	1 940 000,00		1 940 000,00	1 940 000,00		
601	PROVISIONS DIVERSES		0 470,00	0 470,00		0 470,00	0 470,00		
6211	PERSONNEL DIVERSES		0 470,00	0 470,00		0 470,00	0 470,00		
62	RECONSTRUCTION INTERCOMMUNALES ET MUNICIPALES		241 111,20	241 111,20		241 111,20	241 111,20		
625	INDIVIDUELLES COMPTABLES ET AUX FINANCES		3 270,20	3 270,20		3 270,20	3 270,20		
626	BONIFAIRES		21 830,00	21 830,00		21 830,00	21 830,00		
60	RECEVUS PERMUTATIONS A RETENUE		240 000,70	240 000,70		240 000,70	240 000,70		
621	ARRIVANCES D'INVESTISSEMENT		200 000,21	200 000,21		200 000,21	200 000,21		
626	CHARGES D'INTERETS		120 900,91	120 900,91		120 900,91	120 900,91		
628	DIVERS		200,04	200,04		200,04	200,04		
604	TRANSPORTS BREVETS TRANSFERTS COLLECTIF DE PERSONNES		340 944,20	340 944,20		340 944,20	340 944,20		
606	TRANSPORTS RATACHES		120 700,00	120 700,00		120 700,00	120 700,00		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget 1 A EPCC L&M

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Millions d'euros	Op. courtes	Total	Millions d'euros	Op. courtes	Total	DEBIT	CREDIT
4000	INDICATION EMPLOYEUR REGLEMENTS GÉNÉRAUX		25 200,00	25 200,00		45 400,00	45 400,00		
4000	AUTRES IMPÔTS TAXES ET VERGEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉGÉNÉRATION		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00		
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 211 900,00	2 211 900,00		2 211 900,00	2 211 900,00		
641	REMUNÉRATION DU PERSONNEL PERMANENT		1 377 400,00	1 377 400,00		1 377 400,00	1 377 400,00		
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL		1 377 400,00	1 377 400,00		1 377 400,00	1 377 400,00		
646	CHARGES SOCIALES ET DE SÉCURITÉ		840 500,00	840 500,00		840 500,00	840 500,00		
6461	CONTRIBUTIONS URBAINE		504 400,00	504 400,00		504 400,00	504 400,00		
6466	CONTRIBUTIONS CAUSES RETRAITE ET PENSIONS CIVILES		336 100,00	336 100,00		336 100,00	336 100,00		
6469	CONTRIBUTIONS SUR CHARGES DE RECRUTERIE SOCIALES ET DE SÉCURITÉ		260,00	260,00		260,00	260,00		
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00		
6471	TITRES REPRÉSENTATIFS		27 000,00	27 000,00		27 000,00	27 000,00		
6472	VERGEMENTS AUX COMPTES D'INTERMÉDIAIRES		30 200,00	30 200,00		30 200,00	30 200,00		
6475	IMPÔTS DU TRAVAIL ET FINANCE		6 400,00	6 400,00		6 400,00	6 400,00		
65	AUTRES CHARGES EN COURANT COURANTES		111 000,00	111 000,00		111 000,00	111 000,00		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget A FRCCLM

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'ouverture	Opérations	Total	Balance d'ouverture	Opérations	Total	DEBIT	CREDIT
7000	RECETTES		7 429 641,87	7 429 641,87		7 429 641,87		7 429 641,87	
70	VENTES PRODUITS BARRIQUES, PREPARATIONS DE CUISINE		604 399,64	604 399,64		604 399,64		604 399,64	
706	PRESTATIONS DE SERVICES		394 254,79	394 254,79		394 254,79		394 254,79	
7007	SELLERIE		304 994,82	304 994,82		304 994,82		304 994,82	
7008	FORNIT VENTS ET ACCESSOIR		89 359,29	89 359,29		89 359,29		89 359,29	
7009	VINICULTURE		3 236,96	3 236,96		3 236,96		3 236,96	
7006	MICROMAT		28 999,00	28 999,00		28 999,00		28 999,00	
7007	VENTE DE MOUCHES		10 353,43	10 353,43		10 353,43		10 353,43	
706	PROFITS DES ACTIVITES ANXIEUSE		887 482,64	887 482,64		887 482,64		887 482,64	
7069	LOCATIONS LEVERIE		13 839,60	13 839,60		13 839,60		13 839,60	
7008	AUTRES RECO. D'ACTIVITES		173 649,30	173 649,30		173 649,30		173 649,30	
71	SUBVENTION FISCAL D'ETAT		6 604 794,85	6 604 794,85		6 604 794,85		6 604 794,85	
741	CONTRIBUTION MIL.		3 967 600,00	3 967 600,00		3 967 600,00		3 967 600,00	
742	CONTRIBUTION VILLE DE LAZARUS		28 600,00	28 600,00		28 600,00		28 600,00	
746	SUBVENTIONS SUR PRELÈVES		321 688,75	321 688,75		321 688,75		321 688,75	
744	SUBVENTIONS SUR PRODUITS MIL.		407 789,00	407 789,00		407 789,00		407 789,00	
7402	SUBVENTIONS SUR PRODUITS VILLE DE LAZARUS		34 000,00	34 000,00		34 000,00		34 000,00	

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			BOLDUS	
		Balance d'ouverture	Op. courtes	Total	Balance d'ouverture	Op. courtes	Total	DEBIT	CREDIT
Total Courte		7 287 906,39		7 287 906,39			7 287 906,39		
SP		7 287 906,39		7 287 906,39			7 287 906,39		
BS		7 287 906,39		7 287 906,39			7 287 906,39		

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Lille, le 10/03/2022.

Pour la Société de plus de 10 salariés,
 dans le cadre de son mandat de commissaire aux comptes
 L'expert-comptable Surobor Patrick Lepoul

 Jacques GIVERS

Je soussigné, Mlle Marie GIVERS, agent comptable du LAM, affirme véritablement, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service du LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM pendant l'année 2021.

Et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.



A Villeneuve d'Ascq, le 11 Mars 2022

Vu par, Michel DELEPAUX, Président du conseil d'administration du LAM, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à resourcer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le



A Villeneuve d'Ascq, le

Etablissement Public de Coopération Culturelle

LeM

N° 2022-01-03

Vote du compte administratif 2021



Délibération n°2022-01-03 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCCC « LeM ».

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement.

Conformément aux décrets n° 2003-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-708 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Etablissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCCC LeM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCCC,

L'EPCCC LeM souhaite procéder au vote du compte administratif de 2021.

Vu la proposition de compte administratif jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte administratif de 2021.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'approuver le compte administratif de 2021.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Michel DELEPAUX

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	34 000,00	12 284,94		21 715,06
2031	FRAIS D'ETUDES				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	34 000,00	12 284,94		21 715,06
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	230 000,00	188 593,90		41 406,10
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, /				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS				
2154	MATERIEL INDUSTRIEL		18 577,79		-18 577,79
2156	OUTILLAGE INDUSTRIEL		1 640,88		-1 640,88
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	170 000,00	99 037,73		70 962,27
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	42 000,00	38 015,17		3 984,83
2184	MOBILIER	8 000,00	3 995,11		4 004,89
2188	AUTRES	10 000,00	27 327,44		-17 327,44
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	264 000,00	200 878,84		63 121,16
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	59 693,78			59 693,78
20	DEPENSES IMPREVUES	59 693,78			59 693,78
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	59 693,78			59 693,78
	Opé pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	323 693,78	200 878,84		122 814,94

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	III

Group/ art (1)	LIBRE (1)	Crédits autorisés (2) (3) (4) (5)	Montants déca	Restes à réaliser	Crédits annulés (6)
-------------------	-----------	--------------------------------------	---------------	-------------------	------------------------

- (1) Calculer les dépenses budgétaires par article occasionnelles au plan de comptes établi par le N°6.
 (2) Les crédits établis correspondent aux crédits autorisés. Ils concernent les dépenses devant les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III (2) pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexes IV et V pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	100 000,00			100 000,00
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT	100 000,00			100 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		100 000,00			100 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	423 693,78	200 878,84		222 814,94
---	-------------------	-------------------	--	-------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

D001 Déficit investissement reporté

0

0

6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si le régime appliqué le régime des provisions budgétaires.

7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 041 = R0 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	III2

Chapre n° (1)	Libellé (1)	Crédits annuels (BP+DM+PAR (1-4))	Titres de la	Recettes à l'autor	Crédits annuels (2)
05	Subventions d'investissement				
06	Emprunts et autres autofinancements (3)				
07	Immobilisations incorporelles				
08	Immobilisations corporelles				
09	Immobilisations reçues en affectation				
10	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
11	Dotations, fonds d'équipement et réserves				
12	Dépôts et établissements reçus				
13	Comptes de liaison : affectés (21, 22)				
14	Participations et créances extérieures				
15	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le signifié.
(2) Les crédits annuels correspondent aux crédits autorisés auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe N° 12 pour le détail des opérations pour compte de tiers.



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)</i>	300 000,00	292 890,41		7 109,59
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	65 000,00	64 973,91		26,09
28146	AMORTISSEMENTS INST GENE, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS SUR SOL AU		9 769,05		-9 769,05
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAGE				
28151	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES		1 278,99		-1 278,99
28153	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE		562,80		-562,80
28164	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS		724,99		-724,99
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER	190 000,00	125 839,76		64 160,24
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	45 000,00	32 796,23		12 204,77
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER		38 546,08		-38 546,08
28189	AMORTISSEMENTS AUTRES		18 399,71		-18 399,71
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	300 000,00	292 890,41		7 109,59
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	300 000,00	292 890,41		7 109,59
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	300 000,00	292 890,41		7 109,59

Pour information	
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	123 683,76

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 040.

(5) Les comptes 15.3 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
 B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° : ... (1)
LIBELLE :

Art. 01	Libellé (3)	Éléments affectés à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (EP+DE+PAR N-1)	Montants de la	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Crédits des réalisations (2)
	DEPENSES					
08	Immobilisations incorporelles					
09	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Art. 01	REVENUS (répartition) (Pour information)	Éléments affectés à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (EP+DE+PAR N-1)	Titres de la	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Crédits des réalisations (2)
	RECETTES					
10	Subventions d'équipement					
16	Revenus et autres réalisations					
20	Immobilisations transférées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (4) Recettes - Dépenses	Pour l'exercice	En report
	0	

- (1) Chiffre en ordre par opération.
 (2) Détailler les articles comptables et les comptes applicables par la commune ou l'établissement.
 (3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
 (4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/N	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5195 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° 1028 / 01 du 09/02/2001 de 2000/1969

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée subissant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'administrateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2102-32 du CGCT)

(3) Le tirage est effectué conformément au chapitre 0175, sauf pour les emprunts émis et le bilan de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 55111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 55110



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	(1) Indices zones euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours euros							
(F) Autres types de structures	produits % de l'encours euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette ou d'équité après opérations de couverture financières

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (par chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (échange ou swap)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0					0				0	0	0
Taux variable simple (total)		0					0				0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0				0	0	0
Total		0					0				0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, indiquer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Le régime d'un taux variable qui n'est pas lié au contrat de couverture est basé sur le régime et dans toute mesure du possible, le régime de paiement fixe.
 (3) Indiquer le régime d'un swap d'échange d'option (SWO), swap d'option (SO), swap d'option (SO), swap d'option (SO), swap d'option (SO).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instrument de couverture (par chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt	
		Indice (8)	Niveau de taux (8)	Indice	Niveau de taux	Charges constatées	Produits constatés	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)		0					0	0		
Taux variable simple (total)		0					0	0		
Taux complexe (total) (2)		0					0	0		
Total		0					0	0		

(5) Indiquer l'indice de base de base de base.
 (6) Pour les emprunts à base variable, indiquer le niveau de la cote de base de base.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A : (1) est la désignation des emprunts selon la typologie de la (voir l'annexe OCIB) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100) (101) (102) (103) (104) (105) (106) (107) (108) (109) (110) (111) (112) (113) (114) (115) (116) (117) (118) (119) (120) (121) (122) (123) (124) (125) (126) (127) (128) (129) (130) (131) (132) (133) (134) (135) (136) (137) (138) (139) (140) (141) (142) (143) (144) (145) (146) (147) (148) (149) (150) (151) (152) (153) (154) (155) (156) (157) (158) (159) (160) (161) (162) (163) (164) (165) (166) (167) (168) (169) (170) (171) (172) (173) (174) (175) (176) (177) (178) (179) (180) (181) (182) (183) (184) (185) (186) (187) (188) (189) (190) (191) (192) (193) (194) (195) (196) (197) (198) (199) (200) (201) (202) (203) (204) (205) (206) (207) (208) (209) (210) (211) (212) (213) (214) (215) (216) (217) (218) (219) (220) (221) (222) (223) (224) (225) (226) (227) (228) (229) (230) (231) (232) (233) (234) (235) (236) (237) (238) (239) (240) (241) (242) (243) (244) (245) (246) (247) (248) (249) (250) (251) (252) (253) (254) (255) (256) (257) (258) (259) (260) (261) (262) (263) (264) (265) (266) (267) (268) (269) (270) (271) (272) (273) (274) (275) (276) (277) (278) (279) (280) (281) (282) (283) (284) (285) (286) (287) (288) (289) (290) (291) (292) (293) (294) (295) (296) (297) (298) (299) (300) (301) (302) (303) (304) (305) (306) (307) (308) (309) (310) (311) (312) (313) (314) (315) (316) (317) (318) (319) (320) (321) (322) (323) (324) (325) (326) (327) (328) (329) (330) (331) (332) (333) (334) (335) (336) (337) (338) (339) (340) (341) (342) (343) (344) (345) (346) (347) (348) (349) (350) (351) (352) (353) (354) (355) (356) (357) (358) (359) (360) (361) (362) (363) (364) (365) (366) (367) (368) (369) (370) (371) (372) (373) (374) (375) (376) (377) (378) (379) (380) (381) (382) (383) (384) (385) (386) (387) (388) (389) (390) (391) (392) (393) (394) (395) (396) (397) (398) (399) (400) (401) (402) (403) (404) (405) (406) (407) (408) (409) (410) (411) (412) (413) (414) (415) (416) (417) (418) (419) (420) (421) (422) (423) (424) (425) (426) (427) (428) (429) (430) (431) (432) (433) (434) (435) (436) (437) (438) (439) (440) (441) (442) (443) (444) (445) (446) (447) (448) (449) (450) (451) (452) (453) (454) (455) (456) (457) (458) (459) (460) (461) (462) (463) (464) (465) (466) (467) (468) (469) (470) (471) (472) (473) (474) (475) (476) (477) (478) (479) (480) (481) (482) (483) (484) (485) (486) (487) (488) (489) (490) (491) (492) (493) (494) (495) (496) (497) (498) (499) (500) (501) (502) (503) (504) (505) (506) (507) (508) (509) (510) (511) (512) (513) (514) (515) (516) (517) (518) (519) (520) (521) (522) (523) (524) (525) (526) (527) (528) (529) (530) (531) (532) (533) (534) (535) (536) (537) (538) (539) (540) (541) (542) (543) (544) (545) (546) (547) (548) (549) (550) (551) (552) (553) (554) (555) (556) (557) (558) (559) (560) (561) (562) (563) (564) (565) (566) (567) (568) (569) (570) (571) (572) (573) (574) (575) (576) (577) (578) (579) (580) (581) (582) (583) (584) (585) (586) (587) (588) (589) (590) (591) (592) (593) (594) (595) (596) (597) (598) (599) (600) (601) (602) (603) (604) (605) (606) (607) (608) (609) (610) (611) (612) (613) (614) (615) (616) (617) (618) (619) (620) (621) (622) (623) (624) (625) (626) (627) (628) (629) (630) (631) (632) (633) (634) (635) (636) (637) (638) (639) (640) (641) (642) (643) (644) (645) (646) (647) (648) (649) (650) (651) (652) (653) (654) (655) (656) (657) (658) (659) (660) (661) (662) (663) (664) (665) (666) (667) (668) (669) (670) (671) (672) (673) (674) (675) (676) (677) (678) (679) (680) (681) (682) (683) (684) (685) (686) (687) (688) (689) (690) (691) (692) (693) (694) (695) (696) (697) (698) (699) (700) (701) (702) (703) (704) (705) (706) (707) (708) (709) (710) (711) (712) (713) (714) (715) (716) (717) (718) (719) (720) (721) (722) (723) (724) (725) (726) (727) (728) (729) (730) (731) (732) (733) (734) (735) (736) (737) (738) (739) (740) (741) (742) (743) (744) (745) (746) (747) (748) (749) (750) (751) (752) (753) (754) (755) (756) (757) (758) (759) (760) (761) (762) (763) (764) (765) (766) (767) (768) (769) (770) (771) (772) (773) (774) (775) (776) (777) (778) (779) (780) (781) (782) (783) (784) (785) (786) (787) (788) (789) (790) (791) (792) (793) (794) (795) (796) (797) (798) (799) (800) (801) (802) (803) (804) (805) (806) (807) (808) (809) (810) (811) (812) (813) (814) (815) (816) (817) (818) (819) (820) (821) (822) (823) (824) (825) (826) (827) (828) (829) (830) (831) (832) (833) (834) (835) (836) (837) (838) (839) (840) (841) (842) (843) (844) (845) (846) (847) (848) (849) (850) (851) (852) (853) (854) (855) (856) (857) (858) (859) (860) (861) (862) (863) (864) (865) (866) (867) (868) (869) (870) (871) (872) (873) (874) (875) (876) (877) (878) (879) (880) (881) (882) (883) (884) (885) (886) (887) (888) (889) (890) (891) (892) (893) (894) (895) (896) (897) (898) (899) (900) (901) (902) (903) (904) (905) (906) (907) (908) (909) (910) (911) (912) (913) (914) (915) (916) (917) (918) (919) (920) (921) (922) (923) (924) (925) (926) (927) (928) (929) (930) (931) (932) (933) (934) (935) (936) (937) (938) (939) (940) (941) (942) (943) (944) (945) (946) (947) (948) (949) (950) (951) (952) (953) (954) (955) (956) (957) (958) (959) (960) (961) (962) (963) (964) (965) (966) (967) (968) (969) (970) (971) (972) (973) (974) (975) (976) (977) (978) (979) (980) (981) (982) (983) (984) (985) (986) (987) (988) (989) (990) (991) (992) (993) (994) (995) (996) (997) (998) (999) (1000) (1001) (1002) (1003) (1004) (1005) (1006) (1007) (1008) (1009) (1010) (1011) (1012) (1013) (1014) (1015) (1016) (1017) (1018) (1019) (1020) (1021) (1022) (1023) (1024) (1025) (1026) (1027) (1028) (1029) (1030) (1031) (1032) (1033) (1034) (1035) (1036) (1037) (1038) (1039) (1040) (1041) (1042) (1043) (1044) (1045) (1046) (1047) (1048) (1049) (1050) (1051) (1052) (1053) (1054) (1055) (1056) (1057) (1058) (1059) (1060) (1061) (1062) (1063) (1064) (1065) (1066) (1067) (1068) (1069) (1070) (1071) (1072) (1073) (1074) (1075) (1076) (1077) (1078) (1079) (1080) (1081) (1082) (1083) (1084) (1085) (1086) (1087) (1088) (1089) (1090) (1091) (1092) (1093) (1094) (1095) (1096) (1097) (1098) (1099) (1100) (1101) (1102) (1103) (1104) (1105) (1106) (1107) (1108) (1109) (1110) (1111) (1112) (1113) (1114) (1115) (1116) (1117) (1118) (1119) (1120) (1121) (1122) (1123) (1124) (1125) (1126) (1127) (1128) (1129) (1130) (1131) (1132) (1133) (1134) (1135) (1136) (1137) (1138) (1139) (1140) (1141) (1142) (1143) (1144) (1145) (1146) (1147) (1148) (1149) (1150) (1151) (1152) (1153) (1154) (1155) (1156) (1157) (1158) (1159) (1160) (1161) (1162) (1163) (1164) (1165) (1166) (1167) (1168) (1169) (1170) (1171) (1172) (1173) (1174) (1175) (1176) (1177) (1178) (1179) (1180) (1181) (1182) (1183) (1184) (1185) (1186) (1187) (1188) (1189) (1190) (1191) (1192) (1193) (1194) (1195) (1196) (1197) (1198) (1199) (1200) (1201) (1202) (1203) (1204) (1205) (1206) (1207) (1208) (1209) (1210) (1211) (1212) (1213) (1214) (1215) (1216) (1217) (1218) (1219) (1220) (1221) (1222) (1223) (1224) (1225) (1226) (1227) (1228) (1229) (1230) (1231) (1232) (1233) (1234) (1235) (1236) (1237) (1238) (1239) (1240) (1241) (1242) (1243) (1244) (1245) (1246) (1247) (1248) (1249) (1250) (1251) (1252) (1253) (1254) (1255) (1256) (1257) (1258) (1259) (1260) (1261) (1262) (1263) (1264) (1265) (1266) (1267) (1268) (1269) (1270) (1271) (1272) (1273) (1274) (1275) (1276) (1277) (1278) (1279) (1280) (1281) (1282) (1283) (1284) (1285) (1286) (1287) (1288) (1289) (1290) (1291) (1292) (1293) (1294) (1295) (1296) (1297) (1298) (1299) (1300) (1301) (1302) (1303) (1304) (1305) (1306) (1307) (1308) (1309) (1310) (1311) (1312) (1313) (1314) (1315) (1316) (1317) (1318) (1319) (1320) (1321) (1322) (1323) (1324) (1325) (1326) (1327) (1328) (1329) (1330) (1331) (1332) (1333) (1334) (1335) (1336) (1337) (1338) (1339) (1340) (1341) (1342) (1343) (1344) (1345) (1346) (1347) (1348) (1349) (1350) (1351) (1352) (1353) (1354) (1355) (1356) (1357) (1358) (1359) (1360) (1361) (1362) (1363) (1364) (1365) (1366) (1367) (1368) (1369) (1370) (1371) (1372) (1373) (1374) (1375) (1376) (1377) (1378) (1379) (1380) (1381) (1382) (1383) (1384) (1385) (1386) (1387) (1388) (1389) (1390) (1391) (1392) (1393) (1394) (1395) (1396) (1397) (1398) (1399) (1400) (1401) (1402) (1403) (1404) (1405) (1406) (1407) (1408) (1409) (1410) (1411) (1412) (1413) (1414) (1415) (1416) (1417) (1418) (1419) (1420) (1421) (1422) (1423) (1424) (1425) (1426) (1427) (1428) (1429) (1430) (1431) (1432) (1433) (1434) (1435) (1436) (1437) (1438) (1439) (1440) (1441) (1442) (1443) (1444) (1445) (1446) (1447) (1448) (1449) (1450) (1451) (1452) (1453) (1454) (1455) (1456) (1457) (1458) (1459) (1460) (1461) (1462) (1463) (1464) (1465) (1466) (1467) (1468) (1469) (1470) (1471) (1472) (1473) (1474) (1475) (1476) (1477) (1478) (1479) (1480) (1481) (1482) (1483) (1484) (1485) (1486) (1487) (1488) (1489) (1490) (1491) (1492) (1493) (1494) (1495) (1496) (1497) (1498) (1499) (1500) (1501) (1502) (1503) (1504) (1505) (1506) (1507) (1508) (1509) (1510) (1511) (1512) (1513) (1514) (1515) (1516) (1517) (1518) (1519) (1520) (1521) (1522) (1523) (1524) (1525) (1526) (1527) (1528) (1529) (1530) (1531) (1532) (1533) (1534) (1535) (1536) (1537) (1538) (1539) (1540) (1541) (1542) (1543) (1544) (1545) (1546) (1547) (1548) (1549) (1550) (1551) (1552) (1553) (1554) (1555) (1556) (1557) (1558) (1559) (1560) (1561) (1562) (1563) (1564) (1565) (1566) (1567) (1568) (1569) (1570) (1571) (1572) (1573) (1574) (1575) (1576) (1577) (1578) (1579) (1580) (1581) (1582) (1583) (1584) (1585) (1586) (1587) (1588) (1589) (1590) (1591) (1592) (1593) (1594) (1595) (1596) (1597) (1598) (1599) (1600) (1601) (1602) (1603) (1604) (1605) (1606) (1607) (1608) (1609) (1610) (1611) (1612) (1613) (1614) (1615) (1616) (1617) (1618) (1619) (1620) (1621) (1622) (1623) (1624) (1625) (1626) (1627) (1628) (1629) (1630) (1631) (1632) (1633) (1634) (1635) (1636) (1637) (1638) (1639) (1640) (1641) (1642) (1643) (1644) (1645) (1646) (1647) (1648) (1649) (1650) (1651) (1652) (1653) (1654) (1655) (1656) (1657) (1658) (1659) (1660) (1661) (1662) (1663) (1664) (1665) (1666) (1667) (1668) (1669) (1670) (1671) (1672) (1673) (1674) (1675) (1676) (1677) (1678) (1679) (1680) (1681) (1682) (1683) (1684) (1685) (1686) (1687) (1688) (1689) (1690) (1691) (1692) (1693) (1694) (1695) (1696) (1697) (1698) (1699) (1700) (1701) (1702) (1703) (1704) (1705) (1706) (1707) (1708) (1709) (1710) (1711) (1712) (1713) (1714) (1715) (1716) (1717) (1718) (1719) (1720) (1721) (1722) (1723) (1724) (1725) (1726) (1727) (1728) (1729) (1730) (1731) (1732) (1733) (1734) (1735) (1736) (1737) (1738) (1739) (1740) (1741) (1742) (1743) (1744) (1745) (1746) (1747) (1748) (1749) (1750) (1751) (1752) (1753) (1754) (1755) (1756) (1757) (1758) (1759) (1760) (1761) (1762) (1763) (1764) (1765) (1766) (1767) (1768) (1769) (1770) (1771) (1772) (1773) (1774) (1775) (1776) (1777) (1778) (1779) (1780) (1781) (1782) (1783) (1784) (1785) (1786) (1787) (1788) (1789) (1790) (1791) (1792) (1793) (1794) (1795) (1796) (1797) (1798) (1799) (1800) (1801) (1802) (1803) (1804) (1805) (1806) (1807) (1808) (1809) (1810) (1811) (1812) (1813) (1814) (1815) (1816) (1817) (1818) (1819) (1820) (1821) (1822) (1823) (1824) (1825) (1826) (1827) (1828) (1829) (1830) (1831) (1832) (1833) (1834) (1835) (1836) (1837) (1838) (1839) (1840) (1841) (1842) (1843) (1844) (1845) (1846) (1847) (1848) (1849) (1850) (1851) (1852) (1853) (1854) (1855) (1856) (1857) (1858) (1859) (1860) (1861) (1862) (1863) (1864) (1865) (1866) (1867) (1868) (1869) (1870) (1871) (1872) (1873) (1874) (1875) (1876) (1877) (1878) (1879) (1880) (1881) (1882) (1883) (1884) (1885) (1886) (1887) (1888) (1889) (1890) (1891) (1892) (1893) (1894) (1895) (1896) (1897) (1898) (1899) (1900) (1901) (1902) (1903) (1904) (1905) (1906) (1907) (1908) (1909) (1910) (1911) (1912) (1913) (1914) (1915) (1916) (1917) (1918) (1919) (1920) (1921) (1922) (1923) (1924) (1925) (1926) (1927) (1928) (1929) (1930) (1931) (1932) (1933) (1934) (1935) (1936) (1937) (1938) (1939) (1940) (1941)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		NCHÉ de l'exercice	
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au 01/01/05					0	0							0	0	0	0	
Refinancement de la dette (3)																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au 01/01/05					0	0							0	0	0	0	0
Refinancement de la dette (4)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt après d'un rattachement de crédits, afin de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 01/01/05 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le niveau maximal de capital subordonné autorisé, de la référence de l'emprunt qu'il.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour, X pour autres à préciser, in fine.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : mensuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable à terme ; C : complexe (taux à terme ou à taux variable) ; D : simple addition d'un taux fixe et d'un taux variable exprimés en point de pourcentage.

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux constaté le 01/01/05 du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il.

(11) Indiquer A pour avancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'anticipation et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comparables à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts déclassés) et intérêts écartés du contrat d'échange éventuel et comparables à l'article 66112.



Date of report	Name of organization	Type of organization	Sector	Work activities						Total number of employees				Total number of employees	Total number of employees
				Administrative	Technical	Professional	Other	Unskilled	Skilled	Unskilled	Skilled	Unskilled	Skilled		

1. This report is confidential and should not be made available to the public without the consent of the Bureau of Health Services.
2. The information in this report is for statistical purposes only and should not be used for any other purpose.
3. The Bureau of Health Services is not responsible for the accuracy of the information provided by the reporting organizations.
4. The Bureau of Health Services is not responsible for the accuracy of the information provided by the reporting organizations.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A1.3****A1.3 - AUTRES DETTES****(seules des engagements juridiques qui soient destinés à qualifier la dette en charge d'un exercice)**

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de financer	Coût résiduel



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODS UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHEK DE L'UNIFORMITE DE LA METHODE	Consistance de
<p>Etat de la valeur</p> <p>Les valeurs ne sont pas les impositions de pas de valeur d'actifs sur un an (article R.332-1-1 du CGCT) ; 4</p>	

Procédure (amortissement, dépréciation, etc.)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Solde de l'exercice (hors D001) (2P+2B+2C)	Annulations (hors 2A2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
19	Emprunts et dette financière long terme (1940 et 1941 (A))		
1901	Emprunts obligataires		
1941	Emprunts en euros		
1942	Emprunts en devises		
19441	Opérations effectuées à l'étranger		
1970	Crédits et autofinancements reçus		
1991	Autres emprunts et dettes		
1992	Bons à moyen terme négociables		
1997	Autres dettes		
Depenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
20	Recette de dotations, fonds divers et réserves		
21	Recouvrement de dotations, fonds divers et réserves		
22	Subv invest bénéficiaires au compte de résultat		
23	Dotations imputées		

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (2P-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2B-2)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres				C

(1) Détailler les postes négatifs par sous-catégorie et par ligne de compte.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Montant de la dépense transférée	Charge de l'Administration	Débit de la déduction	Montant de la dépense transférée au compte 401 (I)	dépense affecté au titre des exercices précédents (II)	Montant de la déduction sur amortissements de l'exercice (401/12) (III)	Solde (IV)
TOTAL							

(I) Correspond au montant de la charge relatif à l'exercice = I(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	AT

AT - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (0400) (1)

NF opération	Initial de l'exercice :		Date de la clôture :			Charges des opérations de l'exercice
	Crédit des opérations ayant fait objet	Crédits opérés (DF+GR+FOR - T-1)	Prélèvements	Recher à valoir	Cts. à décaisser	
DEPENSES (2)						
1--109						
040 Travaux réalisés par le personnel des collectivités (comptable 734)						
041 Opérations effectuées à l'initiative de la collectivité						
Annulations sur dépenses (3) (4)						
EXPENSES TOTALES (5 - 6)	0		0	0		0
RECETTES (7)						
Financement par le tiers (8)						
Financement par d'autres tiers (9)						
040 Financement par le service (comptable 6702)						
041 Financement par ailleurs à la charge du tiers (comptable 02708)						
Participations sur recettes (10) (11)						
RECETTES TOTALES (12 - 13)	0		0	0		0

(1) Ouvrir un titre par opération pour compte de tiers.

(2) Indiquer le chapitre et le sous-chapitre.

(3) Le chapitre 40 doit être décaissé conformément au plan de comptes, sauf en dépenses qu'on inscrit.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	AS3

AS3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produits des cessions		Régularités
Compte 730	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 673	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	%



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0										0	0	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0										0	0	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social						0										0	0	
Total général						0										0	0	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fin, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge escomptée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EUROOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts à l'annexe 1) de la circulaire N°2010-0677C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compléments à l'annexe 06111 « Indicateurs relatifs à l'échelle des prêts à intérêts décaissés ».



IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2022-1 du CBOT	Valeur en euros
Total des activités déjà garanties à l'échéance des financements (1)	A
Total des provisions annulées en raison des nouvelles garanties de financements (1)	B
Avenant net de la dette de financements (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des activités d'emprunt garanties de financements	$I = A + B + C - D$
Provisions nettes de rattachement	II

Part des garanties d'emprunt assurées au titre de l'article 16 (3)	III	0/100
--	-----	-------

(1) Mesure opérationnelle visée par l'article L. 2022-2 du CBOT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1611-20 du CBOT.

(3) Les garanties d'emprunt assurées au titre d'un exercice de bilan, pas exclusivement de l'encadrement de la mesure susvisée.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Capex (3)	Nom de Programme	Moyens Juridiques des Programmes	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Désignation ou numéro d'ordonne de la subvention.
(3) Capex pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI	B1.4

B1.4 - IML ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI

Dénomination de l'opération	Nature de l'actif net/Passif de l'actif net	Montant de la contrepartie	Classification de l'actif net	Montant des contrats	Montant des engagements credit-bail						
					W-1	W-2	W-3	W-4	Capital garanti	Autres	

W-1: Montant des contrats de crédit-bail donnés et reçus
W-2: Total = W-1, W-2, W-3, W-4 = Montant garanti

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Arreté de signature du contrat de PPP	Organisme contractant	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la décaissement de l'opération	Montant de recettes de PPP (en euros)	Date de fin de paiement de PPP

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année budgétaire	Nature de l'engagement	Organe bénéficiaire	Montant en euros	Périodicité	Date en capital à l'échéance	Montant en capital (B1.6.1)	Montant versé au cours de l'exercice
	B1.6.1 Subventions à verser en capital					a	b
	B1.6.2 Autres engagements donnés					c	d
	En faveur d'opérations publiques					e	f
	En faveur d'opérations privées					g	h
						i	j

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année budgétaire	Nature de l'engagement	Organe bénéficiaire	Montant en euros	Périodicité	Montant par capital à l'échéance	Montant en capital (B1.7.1)	Montant versé au cours de l'exercice
	B1.7.1 Subventions à recevoir par espèces (montants versés versés)					a	b
	B1.7.2 Autres engagements reçus					c	d
	En contrepartie de tout autre engagement					e	f
	Engagements reçus des collectivités					g	h

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° au budget de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pourcentage AP valés y compris ajournement	Restes de l'exercice N	Total ouvert (soit les dépenses y compris pour N)	Crédits de paiement autorisés (dépenses autorisées en 1998) (1)	Crédits de paiement autorisés au titre de l'exercice N (2)	Restes à l'exercice N+1 (3)

(1) Il s'agit de dépenses effectives autorisées au titre de l'exercice.
(2) Il s'agit de dépenses autorisées au titre de l'exercice.
(3) Il s'agit de dépenses au titre de l'exercice N+1.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° au budget de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pourcentage AP valés y compris ajournement	Restes de l'exercice N	Total ouvert (soit les dépenses y compris pour N)	Crédits de paiement autorisés (dépenses autorisées en 1998) (1)	Crédits de paiement autorisés au titre de l'exercice N (2)	Restes à l'exercice N+1 (3)

(1) Il s'agit de dépenses effectives autorisées au titre de l'exercice.
(2) Il s'agit de dépenses autorisées au titre de l'exercice.
(3) Il s'agit de dépenses au titre de l'exercice N+1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/1N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/1N

DEGRES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS FOURNIS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois en vertu de l'article 5-1 de la loi n° 84-53							
FLIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FLIERE TECHNIQUE (c)							
FLIERE SOCIALE (d)							
FLIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FLIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FLIERE SPORTIVE(g)							
FLIERE CULTURELLE (h)							
FLIERE ANIMATION (i)							
FLIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

- (1) Les grades ou emplois non énumérés dans les articles 51 à 53 de la loi n° 84-53 de 1984 sont à inscrire dans la colonne "EMPLOIS NON CITES". Les emplois fonctionnels sont à inscrire dans la colonne "EMPLOIS FONCTIONNELS".
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires effectifs ou équivalents ANNEXES. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de leur part de l'heure pleine par le décompte de l'emploi.
- (4) Effectifs fournis sur emplois budgétaires en EPTT (ETPT) : Les agents à temps complet à 100 % sont comptés à 1 EPTT, les agents à temps partiel à 50 % sont comptés à 0,5 EPTT (un agent à temps partiel à 10 % équivaut à 0,1 EPTT + 0,4 EPTT = 0,5 EPTT).
- (5) Par exemple : emplois hors de l'échelle de classement par 5 ou autres emplois non-cités, emplois contractuels à temps partiel, etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/1N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/1N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			indice (3)	Échelle	endurance du contrat	Nature du contrat (4)
Agents occupant un emploi permanent (5)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

- (1) CATÉGORIES : A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administration.
- TRIC : Travaux.
- UVS : Usages (hors enseignement supérieur).
- 01 : Social.
- 02 : Médico-social.
- 03 : Médecine technique.
- 04 : Sport.
- 05 : Culturel.
- 06 : Animation.
- 07 : Police.
- (3) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (4) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (5) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (6) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (7) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (8) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (9) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (10) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (11) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (12) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (13) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (14) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (15) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (16) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (17) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (18) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (19) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (20) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (21) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (22) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (23) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (24) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (25) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (26) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (27) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (28) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (29) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (30) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (31) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (32) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (33) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (34) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (35) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (36) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (37) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (38) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (39) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (40) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (41) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (42) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (43) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (44) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (45) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (46) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (47) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (48) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (49) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (50) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (51) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (52) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (53) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (54) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (55) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (56) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (57) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (58) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (59) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (60) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (61) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (62) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (63) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (64) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (65) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (66) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (67) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (68) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (69) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (70) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (71) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (72) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (73) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (74) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (75) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (76) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (77) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (78) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (79) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (80) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (81) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (82) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (83) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (84) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (85) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (86) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (87) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (88) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (89) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (90) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (91) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (92) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (93) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (94) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (95) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (96) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (97) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (98) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (99) : Indicateur non notoriété à une unité.
- (100) : Indicateur non notoriété à une unité.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 5215 (1)
TOTAL GENERAL			

- (1) Ce montant est prévu à l'article 5215 de la loi n° 84-53 de 1984 et est à inscrire dans la colonne "MONTANT PREVU A L'ARTICLE 5215 (1)".

*

*

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2213-1 et L. 2213-1-1 du CCOT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Gauche ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats, etc. et autres lieux publics aménagés par le commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de justification réglementaire, contractuelle ou décision de l'organe.
(3) Préciser la nature de la délégation (procédure, affranchissement, régime d'assiette, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé objet de l'établissement	Date de création	N° et date d'attribution	N°DRET	Nature de l'activité (SPICGAP)
Régie à seule activité financière					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

**C4 - PRÉSENTATION AGRÉÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Outil de SP, SS et CM
(2) Outil des réalisations et restes à réaliser

II - BUDGETS ANNEXES (rapporter le cas échéant)

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Outil de SP, SS et CM
(2) Outil des réalisations et restes à réaliser

III - PRÉSENTATION AGRÉÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL AGRÉÉ DES DEPENSES				
TOTAL AGRÉÉ DES RECETTES				

(1) Outil de SP, SS et CM
(2) Outil des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

N
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **11**
 Nombre de membres présents **11**
 Nombre de suffrages exprimés **11**
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Absentéisme 0

Date de composition : **21/03/2022**

Présenté par le président du Conseil d'Administration,
 A Villebeuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président, Monsieur Michel DELEPNUL

Adopté par le Conseil d'Administration, réuni en séance

A Villebeuve d'Ascq le 31 mars 2022

Les membres du conseil d'administration

Cadrez encadrés par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le



(1) Indiquer le « président de conseil d'administration » ou l'équivalent de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Établissement Public de Coopération Culturelle

Lallé



N° 2022-01-et Affectation du résultat de l'exercice 2021

Délibération n° 2022-01-04 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCC « Lallé ».

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2004-728 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-768 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC Lallé,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

Conformément aux articles L2311-6 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Conformément aux délibérations du conseil d'administration du musée Lallé n°2022-01-02 et 2022-01-03,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2021 figurant au compte financier et au compte administratif :

Section d'exploitation	1 354 635,63 €
Section d'investissement	216 705,36 €
RESULTAT GLOBAL GLOBAL	1 571 341,00 €

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021 suivante :

- 1 354 635,63 € en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 216 705,36 € en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021 suivante :

- 1 354 635,63 € en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 216 705,36 € en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve-d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Michel DELEPAUL

Etablissement Public de Coopération Culturelle

LAM

N° 2022-01-08 Budget supplémentaire 2022

Délibération n° 2022-01-08 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCO « Lam »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 27 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2003-1172 du 11 septembre 2003 et n° 2007-786 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Ve le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 26 février 2012 portant création de l'EPCO Lam,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCO,

L'EPCO Lam soumette procède au vote du budget supplémentaire 2021 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Ve la proposition de budget supplémentaire 2022 jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration de voter par chapitre le budget supplémentaire 2022 de l'EPCO Lam et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 8 784 833,25 €

La section d'investissement à hauteur de 446 706,35 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de voter par chapitre le budget supplémentaire 2022 de l'EPCO Lam et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 8 784 833,25 €

La section d'investissement à hauteur de 446 706,35 €.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 01 mars 2022

Le président
Michel DELEPALLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

PROFECTURE DU NORD
06 AVR. 2022
ARRIVEE

	EPCC DU LAM
--	-------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP

664 (1)

Budget Supplémentaire 2022 - DM n°1 (2)

ANNEE 2022

(1) Comptable en Services de service public local et de plus de comptes utilisés : M4, M11, M12, M13, M14 ou M15.
(2) Prélevé et affecté au budget principal ou de budget supplémentaire ou d'une division subsidiaire.

SOMMAIRE

Code	Description	Page	Page
	I Informations générales		
	Statut de vote de budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Section		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote de budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexe		
	A - État de la dette		
	A1.1 - État de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par période		
	A1.2 - État de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - État de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - État de la dette - Répartition par nature de dette		
	A1.5 - État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - État de la dette - Couverts de couverture de risque financier		
	A1.7 - État de la dette - Coûts de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A2.1 - Caractéristiques des provisions et des dépréciations		
	A2.2 - État des provisions		
	A4.1 - Équivalents des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Équivalents des opérations financières - Recettes		
	A6.1 - État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A6.2 - État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A8 - État des charges transférées		
	A7 - Détail des calculs pour le statut de TICG		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - État des engagements garantis par le sigle (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre de vote de budget		
	B1.3 - État des écritures dérivées		
	B1.4 - État des écritures de paiement partie privé		
	B1.5 - État des autres engagements financiers		
	B1.6 - État des engagements reçus		
	B2.1 - État des cotisations de programme et des crédits de paiement effectués		
	B2.2 - État des cotisations d'investissement et des crédits de paiement effectués		
	C - Autres données financières		
	C1.1 - État de personnel au VIM		
	C1.2 - État de personnel non titulaire au VIM		
	C1.3 - État de personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employés par le sigle		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des autres hypothèques dans un budget annexe		
	D - Annexe de dépenses		
	E - Annexe de recettes		

(1) Ces données sont détaillées sur site de l'Etat (http://www.observatoire-des-finances-territoriales.fr) et sont disponibles en téléchargement sur le site de l'Etat (http://www.observatoire-des-finances-territoriales.fr). Elles sont présentées par département, par région et par pays (FR-1 à FR-94).

(2) Ces données sont détaillées sur site de l'Etat (http://www.observatoire-des-finances-territoriales.fr) et sont disponibles en téléchargement sur le site de l'Etat (http://www.observatoire-des-finances-territoriales.fr). Elles sont présentées par département, par région et par pays (FR-1 à FR-94).

(3) Les données sont détaillées sur site de l'Etat (http://www.observatoire-des-finances-territoriales.fr) et sont disponibles en téléchargement sur le site de l'Etat (http://www.observatoire-des-finances-territoriales.fr).

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1),
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délégation n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'état".

(2) Rayer la mention inutile.

H - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 784 833,83
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (3)	1 304 638,63
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (5)	8 784 833,83

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) <i>(y compris les comptes 1054 et 1055)</i>	445 705,35
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (3)	218 705,35
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	445 705,35

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (5)	9 230 539,18
		9 230 539,98

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les dépenses rectificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans compensation avec ceux initialement votés lors de cette étape.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote de compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont établis par l'assiette des dépenses engagées et n'étant pas déversées au service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En revanche, il s'agit des recettes initiales n'étant pas déversées à l'échéance d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non déversées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la complétabilité des engagements et des recettes initiales n'étant pas déversées à l'échéance d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + restes reportés + crédits disponibles votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Classe	Libellé	Crédits ouverts avant (M)	Propositions avant (M)	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 445 000,00	790 700,00	790 700,00	5 235 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 740 000,00	60 000,00	60 000,00	2 800 000,00
014	Atténuations de produits				
05	Autres charges de gestion courante	70 000,00	40 000,00	40 000,00	110 000,00
Total des dépenses de gestion courante		7 255 000,00	847 700,00	847 700,00	8 102 700,00
06	Charges financières	400,00			400,00
07	Charges exceptionnelles	10 000,00			10 000,00
08	Dotations aux provisions (1)				
09	Reprises sur les bénéfices et produits				
092	Dépenses imprévues		407 000,00	407 000,00	407 000,00
Total des dépenses relatives d'exploitation		7 259 900,00	1 254 700,00	1 254 700,00	8 514 600,00
020	Prélevement à la section d'amortissement (2)		60 000,00	60 000,00	60 000,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections (3)	170 000,00			170 000,00
045	Opér. d'ordre à l'extérieur de la sect. locale (4)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		170 000,00	60 000,00	60 000,00	230 000,00
TOTAL		7 429 900,00	1 314 700,00	1 314 700,00	8 744 600,00

D DES RESULTATS REPORTES OU ANTICIPES (5)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (6) 8 744 600,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Classe	Libellé	Crédits ouverts avant (M)	Propositions avant (M)	VOTE	TOTAL
010	Allocations de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	600 000,00			600 000,00
79	Produits issus de la gestion (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 495 000,00			6 495 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00			40 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 135 000,00			7 135 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur provisions et dépréciations (8)				
79	Transfert de charges				
Total des recettes relatives d'exploitation		7 135 000,00			7 135 000,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections (3)				
045	Opér. d'ordre à l'extérieur de la sect. locale (4)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		7 135 000,00			7 135 000,00

R DES RESULTATS REPORTES OU ANTICIPES (5) 1 314 600,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (6) 8 744 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT FINANCIER		
CRÉDIT AU PROFIT DE LA SECTION D'AMORTISSEMENT (10)	230 000,00	

(1) et (2) - Montants de vote.
 (3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou vérification amiable des états).
 (4) Le vote de l'ordre est inscrit dans l'annexe sur les propositions nouvelles.
 (5) Le vote applique le régime des propositions non budgétaires, ainsi que pour le crédit sur affectation des fonds de roulement et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières placées, des dépréciations des comptes de stocks et des dépréciations de stocks financiers.
 (6) Ce chapitre révisé par le 1040.
 (7) DE 002 = R 001 ; DE 003 = R 002 ; R 010 = DE 042 ; DE 041 = R 041 ; DE 043 = R 043.
 (8) Ce chapitre est révisé par le 1041, 1042 et 1043.
 (9) A servir uniquement en dépenses, lorsque la ligne affecte un chapitre budgétaire (au profit d'un service public non personnalisé quelle que soit, en réalité, l'origine des services non personnalisés) ou un chapitre d'exploitation de la part d'un établissement d'enseignement.
 (10) Seul le total des opérations relatives aux articles de leur figure sur cet état (voir modalités à l'article R 17).
 (11) Le chapitre 705 révisé par le chapitre 706 au sein de chaque chapitre 70.
 (12) 0010 de l'opération DE 002 + DE 042 - R 010 ou total de l'opération (R 001 + R 040 - DE 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Credits ouverts avant D&F(1)	Propositions nouvelles	VOTE (2)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	48 600,00			48 600,00
21	Immobilisations corporelles	165 000,00	228 700,00	228 700,00	393 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		178 000,00	228 700,00	228 700,00	406 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
30	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., ordres rattachés à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières			50 000,00	50 000,00	50 000,00
490/1	Total des op. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		178 000,00	278 700,00	278 700,00	448 700,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)				
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		178 000,00	278 700,00	278 700,00	500 100,00

+

D (01) SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU BILAN (10)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 448 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Credits ouverts avant D&F(1)	Propositions nouvelles	VOTE (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
100	Revenues (10)				
16	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., ordres rattachés à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
000/2	Total des op. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (3)		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)	170 000,00			170 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		170 000,00	50 000,00	50 000,00	270 000,00
TOTAL		170 000,00	50 000,00	50 000,00	270 000,00

+

R (01) SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU BILAN (10) 218 700,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 448 700,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en dépense, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le fonctionnement du capital de la dette et les nouvelles immobilisations de la règle.

--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 184 300,00		5 184 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 800 000,00		2 800 000,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	124 600,00		124 600,00
66	Charges financières	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	18 000,00		18 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		170 000,00	170 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	427 333,63		427 333,63
023	Virement à la section d'investissement		60 000,00	60 000,00
Dépenses d'exploitation - Total		8 554 633,63	230 000,00	8 784 633,63

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	8 784 633,63
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison - affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	15 000,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	360 705,35		360 705,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (raprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
Dépenses d'investissement - Total		445 705,35		445 705,35

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	445 705,35
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre non budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M40.

(5) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	955 000,00		955 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	6 455 000,00		6 455 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	7 450 000,00		7 450 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 334 833,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 784 833,63
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 105)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		170 000,00	170 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		60 000,00	60 000,00
	Recettes d'investissement - Total		230 000,00	230 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	215 705,35
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	446 705,35
---	-------------------

SECTION EXPLOITATION

Item	Description	Quantity	Unit	Value
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

...

III - VOTE DU BUDGET					00
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Classe et (1)	Libellé (2)	Crédits inscrits avant DRP	Propositions modifiées	Vote	Crédits inscrits après DRP
002	Mouvement à la section d'investissement		60 000,00	60 000,00	60 000,00
003	Mouvement à la section d'investissement		60 000,00	60 000,00	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections DRP (3)	170 000,00			170 000,00
0411	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	170 000,00			170 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'AMORTISSEMENT	170 000,00	60 000,00	60 000,00	230 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	170 000,00	60 000,00	60 000,00	230 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (total des opérations réelles et d'ordre)	1 485 000,00	1 304 623,00	1 304 623,00	1 704 623,00
	RESTES A REALISER (4)				
	D DES RESULTATS REPORTES AU ANTICIPA (5)				
0002	Déficit exploitation reporté				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 704 623,00

- (1) Désignation d'un flux budgétaire par article conformément au plan de comptes utilisé par la société.
(2) DCI - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'exercice est inscrit dans le tableau des propositions modifiées.
(5) DCI - Modalités de transfert des opérations d'ordre, DRP 042 - 0411-040.
(6) Compte DRP : si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
(7) Exception en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote de comptes administratifs et report autorisé des crédits).

III - VOIE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	AE

Chap. art. (1)	Libellé (2)	Crédits inscrits exercice	Engagements inscris	Vale	Crédits courus après 30/06
70	Produits des activités (3)				
71	Produits des activités de gestion de services				
710	Produits des activités de gestion de services				
711	REBOURSEMENTS SUR REMANUOVATIONS DU PERS				
712	REBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE 0				
713	REBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
72	Ventes de produits industriels, agricoles, etc.	520 000,00			520 000,00
720	PRESTATIONS DE SERVICE - BULLETTIN ET ALCOOL	520 000,00			520 000,00
721	MERCANT	180 000,00			180 000,00
722	VENTE DE PRODUITS	20 000,00			20 000,00
723	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES				
724	LOCATION D'ESPACES	30 000,00			30 000,00
725	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES				
726	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				
727	RECETTES DE PARTICIPATION	230 000,00			230 000,00
728	REGULATION EXPLOITATIONS				
729	DIVERS	10 000,00			10 000,00
73	Subventions d'investissement	6 000 000,00			6 000 000,00
731	CONTRIBUTION LES ANNALES	6 000 000,00			6 000 000,00
732	CONTRIBUTION VILLEUSE DIVERSE	40 000,00			40 000,00
733	LES ANNALES DIVERSES - Subventions sur projets	400 000,00			400 000,00
734	VILLEUSE DIVERSE - Subventions sur projets	20 000,00			20 000,00
735	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	40 000,00			40 000,00
736	SMICPC - Subventions sur projets				
737	SMIC - Subventions sur projets	10 000,00			10 000,00
738	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets				
739	DIVERS				
74	Autres produits de gestion courante	40 000,00			40 000,00
741	PRESTATIONS POUR SERVICES				
742	PRESTATIONS DE PARTICIPATION				
743	PRESTATION DES COMMISSIONS	40 000,00			40 000,00
744	PRODUITS DIVERSE DE GESTION COURANTE				
TOTAL - RECETTES DE GESTION DES SERVICES	(4) = 710+711+712+713	7 420 000,00			7 420 000,00
75	Produits financiers (5)				
750	Divers de change				
76	Produits exceptionnels (6)				
761	Recouvrement sur décaissements en non valeur				
762	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS				
763	INTERETS ANORMAUX (sur opérations exceptionnelles)				
764	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
765	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
77	Produits sur opérations et sur décaissements (6) (7)				
771	Produits sur opérations				
772	Produits sur décaissements				
TOTAL RECETTES (8) = 75+76+77		7 420 000,00			7 420 000,00

(3) Détailler les chapitres de produits par nature et par destination en plus de ce qui est indiqué ci-dessus.
(4) = 710+711+712+713
(5) Mises en réserve.
(6) Le vote de l'Assemblée générale des contribuables sur les propositions de dépenses.
(7) Ces produits sont inscrits au budget de l'Etat.
(8) Ce total est égal à la somme des produits exceptionnels, ainsi que pour la partie des décaissements des dépenses exceptionnelles et des remboursements, des intérêts et des autres produits de gestion courante, des produits des opérations de gestion courante.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (2)	Libellé (1)	Débits couverts avant DSI	Propositions nouvelles	Vote	Crédite courants après DSI
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)				
0412	IMMDS - TRANSFERT DE CHARGES				
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. de funct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (Total des opérations réelles et ordres)		7 480 000,00			7 480 000,00
+					
RESTES A REALISER (1-1 (7))					
+					
0422 RESULTAT REPORTE DU ANTERIEUR (7)				1 334 032,63	1 334 032,63
0422	REPRISE DE RESULTAT		1 334 032,63	1 334 032,63	1 334 032,63
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					8 794 032,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) CEI - libellés de vote.

(3) Flux réels à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. détail en annexe des opérations d'ordre, RE D42 - DE 010, RE 042-DE 043.

(6) Compte 7830 : et le solde à voter pour le régime des produits budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou et après adoption des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					R1
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					R1
Chap. art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts en 1983	Propositions amendées	Vote	Crédits ouverts après R1
00	Investissements immobiliers (sans opérations)	10 000,00			10 000,00
006	CONSTRUCTION BÂTIMENTS BUREAUX	10 000,00			10 000,00
01	Investissements mobiliers (sans opérations)	100 000,00	200 700,00	300 700,00	300 700,00
010	Construction sur sol d'autrui				
0110	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, A				
0115	MATÉRIEL ET OUTILLAGE ET AMÉNAGEMENTS				
0101	MAT. GÉNÉRALISÉS (M.C. ANCIENS CIV.)	110 000,00	200 700,00	210 700,00	210 700,00
0102	MATÉRIEL DE TRANSPORT				
0103	MATÉRIEL DE BUREAU INFORMAT.	20 000,00			20 000,00
0104	MATÉRIEL	10 000,00	20 000,00	30 000,00	20 000,00
0100	AUTRES				
02	Investissements rapportés au territoire (sans opérations)				
03	Investissements en œuvre hors territoire				
	Total des opérations (01)				
	Total des dépenses d'investissement	110 000,00	200 700,00	310 700,00	310 700,00
04	Dotations, fonds divers et réserves				
05	Subventions d'investissement				
06	Emprunts et dettes assimilées				
07	Compte de réserve : affectation 0				
08	Participations et créances attachées à des particip.				
09	Autres immobilisations financières				
10	Dépenses imprévues		20 000,00	20 000,00	20 000,00
11	DEPENSES DIFFÉREES		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses imprévues		20 000,00	20 000,00	20 000,00
12... 1...	Op. pour compte de tiers n°... (1 000 par an) (2)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES PRÉVUES	110 000,00	220 700,00	330 700,00	330 700,00

- (1) Détailler les dépenses immobilières par ville cadastrée et au plus de manière sériel par la ligne.
 (2) 100 - 1000 par an.
 (3) Pour valeur forfaitaire.
 (4) Le vote définitivement adopté porte uniquement sur les propositions phasées.
 (5) 100 000 000 pour le total des opérations d'investissement.
 (6) 100 000 000 pour le total des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Compt ent (5)	Libellé (6)	Détails services après DSI	Propositions après DSI	Vote	Crédits services après DSI
040	Opérations d'aide financière entre sociétés (8)				
102	DOTATIONS ET FONDIS GLOBALES D'INVESTISSEMENT				
	Reprise sur auto-financement autorisé (9)				
	Charges immobilisées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (total des opérations réelles et d'ordre)	179 000,00	209 700,00	209 700,00	409 700,00
RESTES A RECUPERER (5)				+
DONT SOLDE D'EXERCICE EN SOLDE REPORTE QUANTITATIVE				+
0001	DEBIT FINANCIEREMENT REÇUS			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			409 700,00

- (5) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le siège.
(6) OI - Ministère de vote.
(7) Note relative à l'impôt.
(8) Le cas de l'aide financière par le département sur les propositions nouvelles.
(9) OI, chapitre du chapitre des opérations d'ordre, 13 000 000 000.
(10) OI la règle applicable à l'origine des opérations budgétaires.
(11) OI, chapitre du chapitre des opérations d'ordre, 13 000 000 000.
(12) Article relatif de l'origine des dépenses précédentes après vote de compte administratif ou de compte arrêté des dépenses;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits inscrits avant DS	Propositions nouvelles	Vote	Crédits inscrits après DS
13	Subventions d'équipement				
16	Intérêts et autres écoulés				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en gestion				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

14	Déficits, fonds divers et réserves				
15	Compte de réserve : affectation à				
24	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					

48-1	Opé. pour compte de tiers (1) (1 ligne par opé.) (2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) et (3) - Modalités de vote.
 (4) Hors votes à priorité.
 (5) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions budgétaires.
 (6) Voir annexe N.A.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	82

Chap/ art (2)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation		60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION		60 000,00	60 000,00	60 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5, 6)	170 000,00			170 000,00
20001	AMORTISSEMENTS IMMOB INCORPORIELLES				
20005	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	15 000,00			15 000,00
20105	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLA				
20104	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
20106	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
20107	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT				
20101	AMORTISSEMENTS MOBILIER	110 000,00			110 000,00
20102	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
20103	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	35 000,00			35 000,00
20104	AMORTISSEMENTS MOBILIER	10 000,00			10 000,00
20108	AMORTISSEMENTS AUTRES				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		170 000,00	60 000,00	60 000,00	230 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		170 000,00	60 000,00	60 000,00	230 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		170 000,00	60 000,00	60 000,00	230 000,00
NETION A REALISER (8)					
NON SOLDE D'EXECUTION POURRI REPORTE OU ANTICIPE (9)				215 700,00	215 700,00
reprise	REPRISE DE RESULTAT		215 700,00	215 700,00	215 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					445 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes 1995 par la suite.

(2) CLJ - Modalité de vote.

(3) Hors ratios à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. chapitre de chapitre des opérations d'ordre, RI 040 - OIG 042.

(6) Si le sigle applique la règle des propositions budgétaires.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, OI 041 - RI 041.

(8) Encours en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou de reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **11**

Nombre de membres présents **11**

Nombre de suffrages exprimés **11**

VOTES : Pour **11**

Contre **0**

Abstention **0**

Date de convocation : **21-09-2022**

Présenté par le président du Conseil d'administration,
A. Vigneaux d'Acq le 24 mars 2022
Le président, Monsieur Michel Delapoul



Carrière exécutoire par la présidence, compte tenu de la transmission en préfecture, et de la publication

A B

Établissement Public de Coopération Culturelle

LABÉ

N° 2022-01-08 modification de la liste des postes d'emplois permanents

Délibération n° 2022-01-08 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCC « Labé »,

Conformément aux lois n° 2002-8 du 4 janvier 2002 et n°2006-725 du 28 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-296 du 19 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le texte réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêt préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LABÉ,

Conformément à l'article 9.3 des statuts de l'EPCC LABÉ,

il est proposé au conseil d'administration de modifier la liste des emplois permanents établie comme suit :

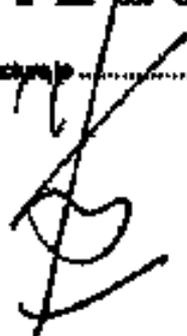
- 1 Directeur-conservateur
- 1 Secrétaire du Directeur
- 2 Conservateurs
- 2 Attachés de conservation
- 1 Responsable de la programmation culturelle
- 1 Chargé de coordination de la conservation et des éditions
- 3 Régisseurs d'ouvrages
- 1 Responsable de la bibliothèque
- 1 Documentaliste
- 1 Chargé de la photothèque
- 1 Responsable du développement des publics
- 1 Chargé du secteur éducatif et de la médiation
- 1 Chargé des publics spécifiques
- 1 Chargé des publics adultes dont touristiques
- 1 Responsable du développement
- 1 Responsable de la communication
- 1 Chargé de communication
- 1 Chargé des relations médias et publiques
- 1 Chargé de la communication digitale
- 1 Responsable bâtiment
- 1 Responsable sécurité et hygiène
- 1 Chef de service de la production
- 1 Responsable scénographie et technique
- 4 Techniciens
- 1 Régisseur audiovisuel
- 1 Chargé du graphisme et de la signalétique
- 1 Secrétaire général
- 1 Assistant du secrétaire général
- 1 Responsable juridique et social
- 1 Adjoint au comptable public
- 1 Responsable des dépenses
- 0,5 Responsable des recettes et de l'investissement
- 0,5 Responsable informatique et téléphonie
- 1 Assistant administratif
- 8 Guides animateurs
- 2 Chargés des réservations
- 3 Chargés d'accueil, de billetterie et de relations avec le public

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'accepter la modification de la liste des emplois permanents.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Michel Delaport



PREFECTURE DU NORD
06 AVR. 2022
ARRIVEE

Établissement Public de Coopération Culturelle

LAM



N° 2022-01-07 Autorisation de signature d'un marché public

Délibération n° 2022-01-07 du 31 mars 2022 de conseil d'administration de l'EPOC « Lam »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-739 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-706 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPOC Lam,

Conformément aux articles II et 11-3 des statuts de l'EPOC,

Conformément à la délibération relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés,

Attendu que le marché suivant est nécessaire au fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur conservateur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le marché suivant :

- marché de nettoyage et d'entretien des locaux du Lam, procédures formalisées, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, réalisation prévue en août 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à la majorité, d'autoriser le directeur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le marché suivant :

- marché de nettoyage et d'entretien des locaux du Lam, procédures formalisées, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, réalisation prévue en août 2022

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022.

Le Président
Régis Oshpeul

Etablissement Public de Coopération Culturelle

Lille

**N° 2022-01-02 Validation de propositions d'acquisitions
d'œuvres d'art**

Délibération n° 2022-01-02 de 21 mars 2022 du conseil
d'administration de l'EPOC « Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-728
du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de
coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2008-1172 du 11 septembre 2002 et
n° 2007-796 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de
coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code
général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, budget,
création de l'EPOC Lille,

Conformément à l'article 9 des statuts, il est prévu que le conseil
d'administration délibère sur les propositions de dons et
d'acquisitions d'œuvres faites par l'EPOC Lille à la Métropole
Européenne de Lille.

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil scientifique et
culturel est consulté préalablement sur tout projet de dons et
d'acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

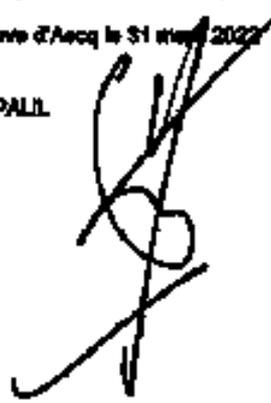
Le conseil scientifique et culturel a été consulté et a donné un avis
favorable sur les propositions d'acquisitions des œuvres d'art
détaillées en annexe 1.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la
majorité d'approuver les propositions d'acquisitions des œuvres
d'art détaillées en annexe 1.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Nicolas DELEPALLI



PREFECTURE DU NORD
06 AVR. 2022
ARRIVEE

PARTIE I : LES ACQUISITIONS

Retable (Altarpiece)
Guillermo KUITCA

DRCT 2

05 AVR. 2022

PREFECTURE DU NORD



Titre/Dénomination	Retable (Altarpiece)			
Artiste/École/Origine	Guillermo Kuitca (1961, Buenos Aires)			
Période/Date	2016			
Technique(s)	Huile sur panneaux de bois			
Matière(s)	13 panneaux de bois (10 murs, 3 toit) peints à l'huile. Le sol ne fait pas partie de l'œuvre et peut être remplacé mais doit être peint dans un gris sombre. Tous les éléments de montage (cf dossier de montage) sont remplaçables.			
Dimensions en cm	H.330	l.245	Pr.185	Diam. Poids (kg) :
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :		Nb d'épreuves d'artiste :	
Marque(s)/signature	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui, préciser :		
Protection au titre des MH	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui : <input type="checkbox"/> classement		<input type="checkbox"/> inscription
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais
Constat d'état (joint)	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Objet vu	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non : aller-voir prévu		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Imagerie/examen préalable	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui : <input type="checkbox"/> au C2RMF		<input type="checkbox"/> autre (préciser)

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (TTC) 270 000€

Lost Archetypes
Anne et Patrick POIRIER



52C



53c



54c



55C

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (TTC) : 80 000€

PARTIE II : LES DONS

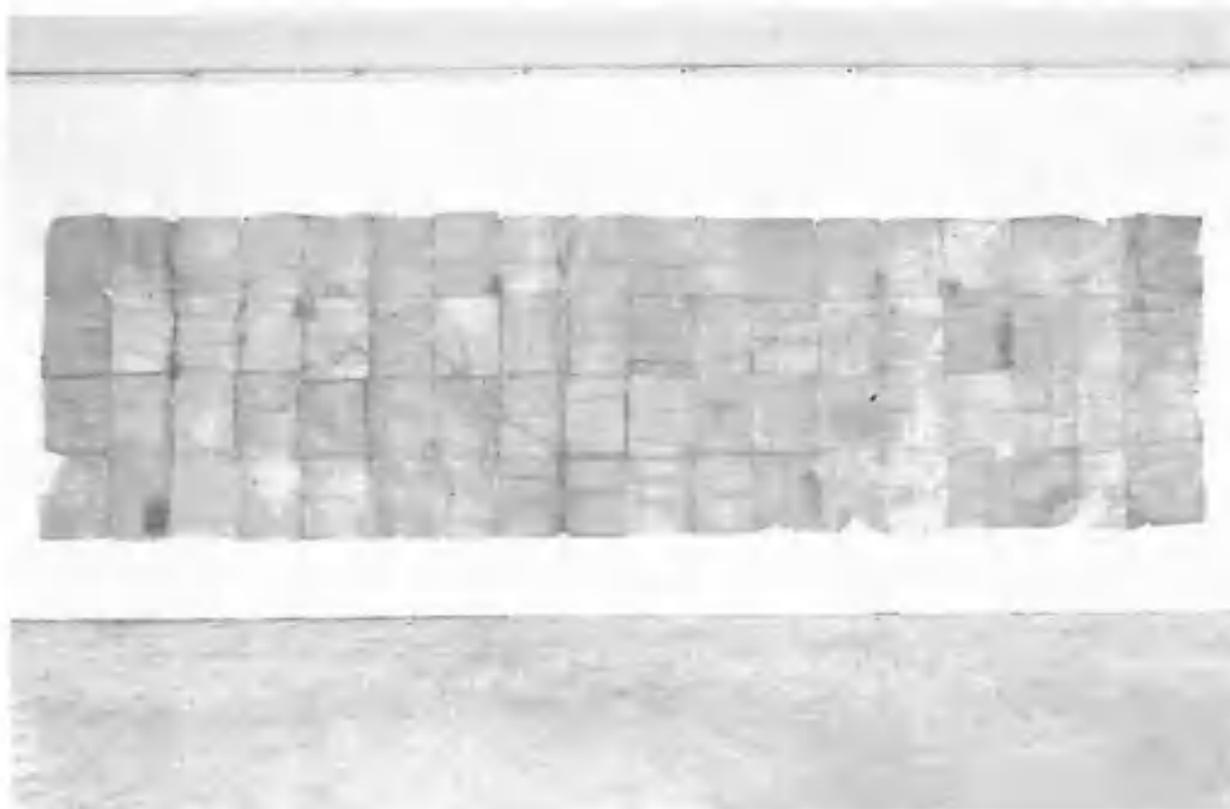
Guillermo KUITCA – Sans titre (6 pièces)



Titre/Dénomination	Sans titre (6 pièces)				
Artiste/École/Origine	Guillermo Kuitca (1961, Buenos Aires)				
Période/Date	2020				
Technique(s)	Techniques mixtes sur papier				
Matière(s)	Monotypes rehaussés				
Dimensions en cm	H.51	L.42	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :			Nb d'épreuves d'artiste :	
Marque(s)/signature	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui, préciser :		
Protection au titre des MH	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui : <input type="checkbox"/> classement		<input type="checkbox"/> inscription
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	
Constat d'état (joint)	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non			
Objet vu	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Si non : aller-voir prévu		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Imagerie/examen préalable	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui : <input type="checkbox"/> au C2RMF		<input type="checkbox"/> autre (préciser)

.

Anne et Patrick POIRIER – Monte Alban



Monte Alban, 1974, 230 x 860 cm



Détail de *Monte Alban*

Titre/Dénomination	<u>Monte Alban</u>		
Artiste/École/Origine	<u>Anne et Patrick Potier</u>		
Période/Date	<u>1974</u>		
Technique(s)	<u>Collages de petites bandes de papier Japon sur dessin au fusain léger et dessins au crayon de couleur rouge, sur papier népalais acheté au Népal en 1965 par les artistes.</u>		
Matière(s)			
Dimensions cm	<u>H. 280</u>	<u>L. 880</u>	Poids (kg) :
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :		Nb d'épreuves d'artiste :
Marque(s)/signature	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui, préciser :
Protection au titre des MH	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui : <input type="checkbox"/> classement <input type="checkbox"/> inscription
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais
Constat d'état (joint)	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Objet vu	Si non : aller-voir prévu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Imagerie/examen préalable	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		Si oui : <input type="checkbox"/> au C2RMF <input type="checkbox"/> autre (préciser)

Le président du conseil d'administration

Michel DELEPAUL



Établissement Public de Coopération Culturelle

LAM



N° 2022-01-08

Création de tarifs

Délibération n° 2022-01-08 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCC « Lam ».

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-729 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-766 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC Lam,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC Lam,

Conformément à la loi n° 81-768 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1423 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC Lam d'exercer régulièrement ses activités et conformément à l'instruction 84 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le conseil d'administration vote les tarifs de droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022.

Le président
Michel DELERAILL

ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...

Services proposés	Tarifs individuels	Tarifs Groupes
<p>Atelier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 10€ la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier du mercredi, de Noël, Adollescent, à la demande. • 15€ la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier de vacance, atelier + spectacle • 9€ l'heure : atelier de vacances matériel spécifique • 8:125€ l'heure (2h00 minimum) : atelier d'écriture adulte • 10€ l'heure ou l'heure et demie : atelier adulte matériel classique • 20€ l'heure : atelier adulte matériel spécifique • 8€ atelier famille : prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». <p>Tous tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine.</p>	<p>Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et partenaires culturels du LAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 75€ : pour un atelier de 1h30 • 85€ : pour un atelier de 1h30 en langue étrangère • 85€ : pour un atelier de 2h00 • 100€ : pour un atelier de 3h00 • 90€ : pour un atelier de 1h30 hors les murs • 100€ : pour un atelier de 2h00 hors les murs <p>Partenaires culturels : associations, centres sociaux, centre de formations...</p> <p>Secteur handicap et crédits loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 70€ : pour un atelier de 1h30 • 80€ : pour un atelier de 2h00 • 95€ : pour un atelier de 3h • 85€ : pour un atelier de 1h30 hors les murs • 95€ : pour un atelier de 2h00 hors les murs <p>Secteur adultes et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • 120€ : 2h, limité à 10 personnes • 195€ : 2h, limité à 20 personnes • 170€ : goûter d'anniversaire de 3h00 <p>Secteur crèche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : pour un atelier de 40 minutes <p>Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et partenaires culturels du LAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : forfait durée illimitée <p>Forfait groupe adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit
<p>Entrée Visite libre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 7€ : collection permanente, tarif plein • 5€ : collection permanente, tarif réduit • 10€ : collection et exposition, tarif plein • 7€ : collection et exposition, tarif réduit • 11€ : collection et exposition, tarif plein, exposition grand format et exposition William Kentridge 	

	<ul style="list-style-type: none"> 8€ : collection et exposition, tarif réduit, exposition grand format et exposition William Kentridge 	<ul style="list-style-type: none"> 165€ : durée illimitée avec ou sans droit de parole
<p>Visite guidée</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2.50€ jusqu'au 30 janvier 2020 3 € à partir du 4 février 2020 <p>Le prix de la Visite commentée doit être ajouté au prix de l'entrée dans le musée</p>	<p>Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et partenaires culturels du LAM (forfait)</p> <ul style="list-style-type: none"> Gratuit 45€ : durée 1 h00 50€ : durée 1 h00 hors les murs 55€ : durée 1h00 en langue étrangère 65€ : durée 1h30 70€ : durée 1 h30 hors les murs 75€ : durée 1h30 langue étrangère 85 € : durée 2h00 100 € : durée 3h00 <p>Visite groupe adulte (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gratuit 165€ : durée 1 h00 (tarif exposition grand format 195€) 180€ : durée 1h00 en langue étrangère (tarif exposition grand format 220€) 185€ : durée 1h30 195 € : visite livres précieux, durée 1h, limité à 19 personnes 205€ : durée 1h30 en langue étrangère 205€ : durée 2h00 <p>Secteur handicap et crédit loisirs (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gratuit 40€ : durée 1h00 (38€ crédit-loisirs) 45€ : durée 1h00 hors les murs 50€ : durée 1h00 en langue étrangère ou LSF 60€ : durée 1h30 (58€ crédit-loisirs) 65€ : durée 1h30 hors les murs 75€ : durée 1h30 en langue étrangère ou LSF 80€ : durée 2h00
<p>Visioguide/audioguide</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2€ 	

Services proposés au secteur handicap	<p>Entrée du musée gratuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5€ la séance : atelier en LSF durée 1h00 • 5€ : visite tactile : « rencontre autour d'une œuvre » • 5€ : visite en Langue des Signes Française 	
Navette de l'art	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 10€ : tarif adulte incluant les visites • 8€ : tarif mineur incluant les visites 	<ul style="list-style-type: none"> • 200€ : pour le groupe • Navette de l'art avec musée partenaire : 110€ pour le groupe pour le LaM + 90€ pour le groupe pour le musée partenaire
Activité périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 3,50€, 5€, 6€, 7€, 8€ ou 10€ : spectacle • 5,50€ : conférence, formation, tarif plein • 3,50€ : conférence, formation, tarif réduit • 25 € : colloque, tarif plein • 13 € : colloque, tarif réduit • 2€ : location transat • 25€ 	<ul style="list-style-type: none"> • 220€ : conférence sur mesure • 110€ : conférence sur catalogue • 65€ : Ciné LaM pour les secteurs scolaires, hors temps scolaire et spécifique (25 personnes)
Carte pro LaM	<ul style="list-style-type: none"> • 25€ 	
C'Art	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 40€ : C'Art Solo • 60€ : C'Art Duo • 20€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres • 20€ : C'Art Jeune • 65€ : C'Art Tribu • 20€ : surclassement • 8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée) <p>Tarifs promotionnels et « fidélité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30€ : C'Art Solo • 45€ : C'Art Duo • 15€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres • 15€ : C'Art Jeune • 50€ : C'Art Tribu 	

Tarifs réduits:	Entrées gratuites
<p>Aux jeunes de 12 ans inclus à moins de 26 ans</p> <p>Aux personnes de plus de 65 ans</p> <p>Aux titulaires de la carte Famille nombreuse</p> <p>Aux amis des musées de la métropole lilloise</p> <p>Aux membres de la Maison des artistes</p> <p>Aux enseignants hors arts, architecture et métiers de la culture (membres de l'Union européenne)</p> <p>A toute personne, et un accompagnant, visitant à nouveau l'exposition « Lesage, Simon, Crépin : Peintres, spirites & guérisseurs » et présentant un billet d'entrée de cette même exposition</p> <p>Aux titulaires d'une contre-marque Pass Culture</p> <p>Dans les conditions fixées par contrat de partenariat</p>	<p>Aux enfants de moins de 12 ans</p> <p>Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS</p> <p>Aux demandeurs d'emploi</p> <p>Aux personnes en situation de handicap et un accompagnant</p> <p>Aux titulaires d'une carte Presse</p> <p>Aux Amis du Lam</p> <p>Aux membres de l'Aracine</p> <p>Aux bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA,...)</p> <p>Aux enseignants et étudiants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture</p> <p>A tous le premier dimanche de chaque mois</p> <p>Aux jeunes de moins de 18 ans exposition grand format</p>

Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€.

Une réduction de 10 % est accordée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les tarifs individuels et tarifs groupes.

SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES

Services proposés	Tarifs hors taxes
Petit-déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 950€
Visite privée Durée 1h00 à 1h30 <i>Privatisation du musée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 500€ : durée 1h00, moins de 25 personnes • 300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire • 600€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif exposition grand format • 400€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif exposition grand format partenaire • 700€ : durée 1h30, moins de 25 personnes • 900€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes • 500€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif partenaire • 1100€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif exposition grand format • 700€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif exposition grand format partenaire • 1650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes • 2500€ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes • Ouverture du café-restaurant en soirée : 700€ • Ouverture du café-restaurant en soirée : 1000€, tarif exposition grand format • Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaire contractuel : 550€
Visite privée (soirée) Durée 3h00 ou 4h00 <i>Privatisation du musée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 2400€ : de 18h à 21h, 50 personnes • 1500€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire • 3000€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif exposition grand format • 1700€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 4150€ : de 18 à 21h00, 100 personnes • 4800€ : de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif exposition grand format • 1600€ : de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif partenaire • 1875€ : de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 8700€ : de 18 à 23h00, 300 personnes • 10000€ : de 18 à 23h00, 300 personnes tarif exposition grand format • 4500€ : de 18 à 23h00, 300 personnes, tarif partenaire • 5175€ : de 18 à 23h00, 300 personnes tarif partenaire exposition grand format

<i>hall, en jour de fermeture</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 4600 € HT : de 9h à 18h, 100 personnes • 3000 € HT : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif partenaire • 5200 € HT : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif exposition grand format • 3400 € HT : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 8000 € HT : de 9h à 18h, 300 personnes • 4600 € HT : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif partenaire • 8600 € HT : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif exposition grand format • 5000 € HT : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 10500€ : 500 personnes
<i>Privatisation du parc et du musée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 5250€ : 500 personnes tarif partenaire • 12000€ : 500 personnes tarif exposition grand format • 6000€ : 500 personnes tarif partenaire exposition grand format • 6000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes • 3500€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif partenaire • 7200€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif exposition grand format • 5000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 550€ : Heure supplémentaire en soirée • 650€ : Heure supplémentaire en soirée tarif exposition grand format • 1500€ : Heure supplémentaire en soirée non prévue • 1100€ : 50 personnes supplémentaires • 550€ : 50 personnes supplémentaires, tarif partenaire • 1250€ : 50 personnes supplémentaires, tarif exposition grand format • 650€ : 50 personnes supplémentaires, tarif partenaire exposition grand format • 240€ : captation vidéo, journée complète • 210€ : captation vidéo, journée complète tarif partenaire • 120€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée • 105€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée tarif partenaire
<i>Prestations exceptionnelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2000€ : formule séminaire jusqu'à 96 personnes, visite guidée 1h • 2000€ : formule séminaire jusqu'à 60 personnes, atelier de 2h
<i>Package auditorium</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 650€ : demi-journée • 750€ : demi-journée tarif exposition grand format • 300€ : demi-journée, tarif partenaire • 375€ : demi-journée, tarif partenaire exposition grand format • 1050€ : journée complète
<i>Auditorium</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 650€ : demi-journée • 750€ : demi-journée tarif exposition grand format • 300€ : demi-journée, tarif partenaire • 375€ : demi-journée, tarif partenaire exposition grand format • 1050€ : journée complète

- 1200€ : journée complète tarif exposition grand format
- 500€ : journée complète, tarif partenaire
- 600€ : journée complète, tarif partenaire exposition grand format
- 2000€ : Séminaire 75 personnes
- 2600€ : soirée
- 3000€ : soirée tarif exposition grand format
- 1200€ : soirée tarif partenaire
- 1400€ : soirée tarif partenaire exposition grand format
- Heure supplémentaire en soirée : 550€

Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées par année civile à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires. Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations.

Dans le cadre d'une privatisation un jour de fermeture du musée au public, le musée appliquera une majoration de 20% sur le montant total de la privatisation, hors frais supplémentaires.

OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS

Ouvrage	Prix hors taxes	Ouvrage	Prix hors taxes
ACM	18,96 €	HS Beaux-Arts magazine	3,79 €
Adolf Wolfi Univers	25,02 €	Jules Pascin ou le dessin incisif	8,53 €
Alberto Giacometti, une rétrospective	33,18 €	Klee	33,18 €
Allan Mac Collum	33,18 €	L'AM Histories	9,48 €
Aloïse Corbaz en constellation	28,44 €	L'AM Oeuvres (catalogue des collections)	16,59 €
Amedeo Modigliani, une rétrospective	33,18 €	L'Aracine et l'art brut	17,35 €
Amicalment brut	18,29 €	L'envolée l'enfouissement	4,74 €
Art Brut- Edition	38,86 €	L'invention du lieu	20,85 €
Art et langage	4,74 €	Les Secrets de Modigliani : techniques et pratiques artistiques.	33,18 €
Brouillon Kub	12,32€	Lionel et l'enfant bleu	24,64 €
Collages, collections des musées	4,74 €	Matiyane	17,06 €
Comme si	26,54 €	Maurice Jardot	28,44 €
Comme si, édition de tête	355,45€	Meret Oppenheim	36,97€
Cor Dekkinga et le mouvement CoBrA	20,85 €	Mexique-Europe	43,22 €
Corps subtils	22,75 €	Michel Nedjar, introspective	28,44 €
Danser Brut	22,75 €	Nicolas Schöffer	36,97 €
Déplacer déplier découvrir	4,74€	Patrick Bougelet LMB	8,53 €
Des fantômes et des anges	17,35 €	Peter Downsbrough	1,90 €
Dove Allouche le soleil sous la mer	28,44 €	Picasso Leger Masson	28,44 €
Etel Adnan, Simone Fattal, Joana Hadjithomas et Khalil Joreige	11,37€	Pierre Mercier	18,96 €
E. Portevin	36,97€	Quand le vide devient forme	4,74 €
Giorgio Griffa	14,22 €	Recuerdos de Mexico	16,11 €
Grèce des Modernes	4,74 €	Roland Simounet à l'oeuvre	4,74 €
Guide des collections 2010 à partir du 01/11/2017	5,69 €	Simon, Lesage, Crepin	22,75€
Guillermo Kufica	16,11 €	Voisins Officiels	29,38 €
Habiter poétiquement	28,91 €	Wilhelm Uhde	33,18 €
Histoires hongroises	13,00 €	William Kentridge	33,18€
Hors langage Duchêne	11,37 €	Zirrelli	28,44 €

Taux de remise Boutique du Lieu :

- Achat de moins de 300 ouvrages : 40%
- Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
- Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%
- Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%
- Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%
- 50% sur tous les catalogues bradés, deux ans après l'édition (sauf livre sur les collections).

Taux de remise tout autre libraire : 30%**Librairie via distributeur : de 30 à 40% sur le prix public***(remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages)*

<i>Carte postale, marque-page</i>	remise de 50% sur le prix de vente
<i>Affiche d'exposition (40x60 cm)</i>	1€
<i>Image et/ou du nom du LaM</i>	5% du prix de vente hors taxes par produits édités

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x175 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu

LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

LES ÉDITIONS :

	Tirages / Format	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page, rabat et page de garde	Couverture
Livres, livres illustrés, fascicules *	Moins de 1 000						
	1 000 à 4 999	70	90	110	115	145	350
	5 à 10 000	80	100	120	130	155	385
	Plus de 10 000	90	110	135	140	170	415
Livres de poche * (format inférieur à 13x20 cm)	Moins de 1 000			À titre gracieux			
	1 000 à 4 999	60		85		100	280
	5 à 10 000	65		100		110	305
	Plus de 10 000	75		110		130	345
Autres formats * (livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche)	Double couverture	Prix de location du format Couverture majoré de 60%					
	Couverture composée	Prix de location du format Page concerné majoré de 30%					
Affiches, posters vendus au public	4 ^{ème} de couverture	Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40%					
	Pour 2000 ex	Inférieur à 60x80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1315€					
Cartes postales et produits dérivés	Ex. supplémentaire	Inférieur à 60x80 cm : 0,56€/ex. ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex.					
	150€ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes						

* Pour les éditions numériques, les tarifs ci-dessus sont réduits de 20%.

INTERNET : Montants par photographie selon la durée de location.

Fréquentation du site	Nombre de photographes	Durée de location (en mois)				Par an suppl.
		De 0 à 3	De 4 à 6	De 7 à 12	De 13 à 24	
<i>Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois</i>	1 à 9	32	41	49	57	16
	10 à 25	29	39	45	53	14
	26 à 35	24	30	36	43	12
<i>Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois</i>	Au-delà	19	24	29	34	10
	1 à 9	44	57	68	80	22
	10 à 25	41	53	63	75	21
	26 à 35	33	44	51	61	17
	Au-delà	27	34	41	49	13
	1 à 9	51	66	78	91	25
<i>Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois</i>	10 à 25	47	62	73	86	24
	26 à 35	38	50	58	69	19
	Au-delà	30	40	46	55	16
<i>Supérieure à 250.001 connexions par mois</i>	1 à 9	60	78	92	108	30
	10 à 25	56	73	86	102	28
	26 à 35	45	58	69	81	23
	Au-delà	36	47	56	66	18

Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivalent à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :

- Visuels accompagnant le prêt d'une oeuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)

Le président

Michel DELEPAUL



Etablissement Public de Coopération Culturelle

Lath

n° 2022-01-05 Autorisation de participation à un appel à la solidarité

Délibération n°2022-01-10 du 31 mars 2022 du conseil d'administration de l'EPCC « Lath »,

Conformément aux lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002 et n°2005-723 du 22 juin 2005, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-769 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le texte réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC Lath,

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le musée à participer à un appel à la solidarité lancé par le conseil international des musées (ICOM) Pologne. Ce conseil a décidé de se concentrer sur les besoins du personnel des musées ukrainiens qui ont trouvé refuge en Pologne. Il prévoit de fournir des bourses individuelles aux professionnels de musée qui en feront la demande. Le musée souhaite participer en finançant une bourse (environ 850 euros par mois) pendant trois mois, à hauteur de maximum 3000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'autoriser le musée à participer à l'appel à la solidarité lancé par ICOM Pologne en finançant une bourse (environ 850 euros par mois) pendant trois mois, à hauteur de maximum 3000 euros.

Régulièrement publié et tenu sous en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 31 mars 2022

Le président
Michel DELERVAUX



